

Référence Dossier  
N° E 15000066

Enquête Publique sur le PPRT  
Plan de Prévention des Risques Technologiques  
de la société EPC FRANCE  
exploitant un centre de stockage d'explosifs  
situé sur la commune de Cabriès

Rapport du Commissaire enquêteur  
sur le déroulement de la procédure d'enquête publique

Arrêté n° 493-2009-PPRT/5

du 27 Mai 2015

de Monsieur le Préfet de la région PACA,

Préfet des Bouches du Rhône

Enquête Publique sur les communes de

Cabriès et des Pennes Mirabeau

du 15/06/15 au 20/07/15

Commissaire enquêteur : Mme C. CERRATO

## Table des matières

1. Désignation et mission du commissaire enquêteur.....	2
2. Objet de l'enquête.....	2
3. Cadre juridique et réglementaire .....	3
3.1 Contexte législatif .....	3
3.2 Contexte réglementaire .....	3
4. Présentation du site et du projet de PPRT : .....	4
4.1 Le site EPC France .....	4
4.2 Le projet de PPRT.....	5
5. Composition et étude du dossier : .....	8
5.1 Liste des pièces mises à disposition du commissaire enquêteur et du public .....	8
5.2 Evaluation du dossier .....	9
6. Organisation et déroulement de l'enquête.....	11
6.1 Date et durée .....	11
6.2 Publicité d'information du public :.....	11
6.3 Lieu d'accueil du public :.....	11
6.4 Permanences .....	12
6.5 Visite des lieux : .....	12
6.6 Réunion avec l'autorité organisatrice :.....	12
6.7 Ouverture de l'enquête : .....	13
6.8 Réception du public .....	13
6.9 Déroulement de l'enquête.....	13
6.10 Observations par voie postale ou électronique.....	15
7. Clôture de l'enquête .....	16
8. Procès-Verbal de synthèse des observations .....	16
8.1 Analyse quantitative des participants à l'enquête publique .....	16
8.2 Analyse qualitative des observations des participants à l'enquête publique .....	16
9. Analyse des observations.....	17
9.1 Synthèse des observations et réponses .....	17
9.2 Opérations subséquentes.....	17
10. Achèvement de la mission du commissaire enquêteur .....	18
11. ANNEXES.....	19

## **1. Désignation et mission du commissaire enquêteur**

Je soussignée, Madame Caroline CERRATO, Ingénieur CPE Lyon spécialisée Environnement et Risques Industriels, commissaire enquêteur, désignée par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille en date du 12 Mai 2015, référencée E 15000066/13, rapporte ci-dessous le déroulement de la procédure d'enquête publique.

## **2. Objet de l'enquête**

L'objet de l'enquête concerne le projet de PPRT, Plan de Prévention des Risques Technologiques de la société EPC France exploitant un centre stockage d'explosifs situé sur la commune de Cabriès.

Le but d'un PPRT est de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur des installations dites « Seveso », c'est-à-dire, soumises à Autorisation avec Servitudes (AS) et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques de façon directe ou indirecte. L'aboutissement du PPRT est un règlement qui fixe les dispositions relatives aux biens et aux usages. Il est associé à un document graphique avec le zonage délimitant les zones de réglementation différente, définies en fonction du risque associé.

Le PPRT permet de mettre en œuvre des mesures visant à :

- La réduction de la vulnérabilité des personnes déjà présentes à proximité du site industriel :
  - Prescriptions sur le bâti existant,
  - Mesures foncières : expropriation, délaissement, préemption.
- La maîtrise du développement de l'urbanisation future :
  - Zones avec prescriptions sur les constructions futures,
  - Zones avec interdiction de construire.

### 3. Cadre juridique et réglementaire

#### 3.1 Contexte législatif

L'article L.515-15 du code de l'environnement indique le champ d'application des PPRT ainsi que leurs objectifs.

L'arrêté préfectoral n°439-2009-PPRT/1 du 28 Avril 2010 prescrit l'élaboration du PPRT pour EPC France. Les arrêtés préfectoraux n°439-2009-PPRT/2 du 30 Septembre 2011 et n°439-2009-PPRT/3 du 20 Décembre 2012 et n°439-2009-PPRT/4 du 5 Mars 2014 ont prolongé le délai de prescription du PPRT pour EPC France, la nouvelle échéance est fixée au 30 Septembre 2015.

#### 3.2 Contexte réglementaire

Sur le plan de la réglementation relative aux ICPE, Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, le site EPC France est soumis à Autorisation avec Servitudes (AS), correspondant à la classification SEVESO Seuil Haut pour la réglementation européenne.

Le premier arrêté Préfectoral d'Autorisation d'exploiter en date du 14 Avril 1921 a été délivré à la société DAVEY BICKFORD&SMITH : dépôt de 20 000 kg d'explosifs et un dépôt de détonateurs.

Ensuite plusieurs arrêtés préfectoraux complémentaires ont été pris ; ils correspondent aux évolutions du site et des réglementations.

L'arrêté du 13 Novembre 2006 définit l'ensemble des prescriptions applicables à l'établissement ; le classement des installations est le suivant :

Rubrique	Alinéa	Régime	Libellé de la rubrique	Volume autorisé
1311	1	AS	Produits explosifs (stockage de), à l'exclusion des produits explosifs présents dans les espaces de vente des établissements recevant du public : La quantité équivalente totale de matière active susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 10 tonnes	72 tonnes

## **4. Présentation du site et du projet de PPRT :**

### **4.1 Le site EPC France**

Le site EPC France est implanté sur la commune de Cabriès. Cet établissement existe depuis 1921, c'est un centre de stockage d'explosifs destinés aux carrières et chantiers de travaux publics.

Le site occupe une superficie d'environ 20 ha, situé dans un environnement rural constitué de champs, forêts et herbages (cf annexe 1).

Sur le plan de l'urbanisation, on note à proximité du site :

- ✓ Une piste d'entraînement équestre,
- ✓ Un restaurant et bureaux dont un est occupé par le responsable du dépôt EPC France au lieu-dit « la Guérine »,
- ✓ La ferme des plaines d'Arbois,
- ✓ Le hameau de la Voilerie sur la commune des Pennes Mirabeau dont les dernières habitations sont situées à la limite des deux communes.

La capacité maximale du dépôt s'élève à 70 000 kg d'explosifs et 2 000 kg de détonateurs. Les installations industrielles sont constituées de 4 emplacements de stockage :

- Dépôt A : 20 000 kg d'explosifs,
- Dépôt B : 2 000 kg de détonateurs,
- Dépôt C : 25 000 kg d'explosifs,
- Dépôt D : 25 000 kg d'explosifs.

L'étude de dangers en date de novembre 2007, a été complétée en Juillet 2008. Elle décrit les principaux dangers liés à l'exploitation du site ; le stockage de matières explosives engendre des risques d'incendie, de toxicité et d'explosion. Seuls les effets de surpression peuvent avoir un impact sur l'environnement de l'établissement et sont retenus pour le calcul des scénarios et leurs effets sur l'environnement. L'exploitant doit démontrer la maîtrise des risques et le maintien de ce niveau de maîtrise par l'étude de dangers et un SGS, Système de Gestion de la Sécurité.

Chaque scénario est classé dans une matrice de criticité dont les lignes définissent la gravité des conséquences sur les personnes exposées au risque et les colonnes la probabilité d'occurrence.

Les scénarios majorants retenus pour la démarche du PPRT sont l'explosion de l'intégralité des matières stockées au niveau du dépôt A, C et D (20 à 25 tonnes), dont les effets sont calculés depuis les plus graves (effets létaux significatifs) jusqu'aux bris de vitres.

Le périmètre initial d'étude ainsi pris en compte pour l'élaboration du PPRT englobe l'enveloppe de ces aléas ; il représente un cercle centré sur l'établissement d'un rayon de 1400 m, figurant en annexe 2.

#### 4.2 Le projet de PPRT

Ce périmètre initial d'étude montre qu'environ 200 habitations dans le quartier de la Voilerie (situé au Sud/Sud-Ouest d'EPC France) et le projet de ZAC, Zone d'Aménagement Concerté (activités et logement) de Bellepeire sont exposés à des effets de surpression sur la commune des Pennes Mirabeau.

Considérant que :

- ✓ l'objectif du PPRT est de minimiser le nombre de personnes exposées à un aléa technologique,
- ✓ le type de construction rencontré dans le quartier de la Voilerie aurait nécessité des travaux de renforcement du bâti importants y compris en zone d'aléa faible,

les services instructeurs ont demandé à l'exploitant de rechercher des mesures complémentaires de réduction des risques à la source. En réponse par lettre du 10 Juillet 2014, la société EPC France s'est engagée à construire, dans un délai de 5 ans, un nouveau dépôt permettant de réduire les capacités de stockage des dépôts C et D et de diminuer ainsi les distances des effets d'une explosion. Cette proposition permet de ne plus exposer le quartier de la Voilerie et le projet de la ZAC de Bellepeire.

Dépôt	Situation actuelle	Nouvelle configuration
Dépôt A	20 tonnes	20 tonnes
Dépôt B	2 tonnes	2 tonnes
Dépôt C	25 tonnes	12 tonnes
Dépôt D	25 tonnes	20 tonnes
Dépôt E		18 tonnes

Cette proposition a été soumise aux POA, Personnes et Organismes Associés, lors de la réunion du 6 octobre 2014 qui ont accepté le délai de 5 ans.

Cette modification a fait l'objet d'une instruction par l'Inspection des Installations Classées et a donné lieu à un arrêté préfectoral en date du 4 Février 2015 imposant à l'exploitant la mise en service du dépôt E avant le 4 Février 2020.

Les enjeux à l'intérieur du PER, Périmètre d'Exposition aux Risques sont limités dans cet environnement rural :

- une quarantaine d'enjeux recensés dans le PER,
- une centaine d'habitants,
- les 2/3 des constructions sont concernées par un aléa Faible et le restant en aléa Moyen ou Moyen +,
- Le seul ERP, Etablissement recevant du Public est le restaurant « la Guérine », il est situé en zone d'aléa faible,
- Le complexe équestre est soumis à aléa faible à moyen, au niveau des pistes et terrains,
- Aucun enjeu n'est recensé en aléa Fort, Fort +, Très Fort, Très Fort +.

La séquence d'étude technique est finalisée par la superposition des aléas et des enjeux qui permet de définir un plan de zonage brut, figurant en annexe 3.

Le plan de zonage brut sert de base à la détermination de la stratégie du PPRT d'EPC. Les orientations sont les suivantes :

- ✓ Les zones où l'urbanisation future est interdite (en aléa Fort, Fort +, Très Fort, Très Fort +) sont limitées aux stricts abords du site ; aucun enjeu n'y est recensé,

- ✓ Les autres zones du périmètre d'étude du PPRT correspondent à des zones où l'urbanisation future serait autorisée sous conditions et les enjeux existants doivent faire l'objet de prescriptions.

Ces orientations ont été présentées aux POA au cours de la réunion du 6 Octobre 2014.

Le bilan de la concertation et les avis formulés par les POA ont permis d'apporter quelques modifications sur le projet de PPRT, concernant :

- la possibilité de manifestations culturelles et sportives en zone d'aléa Faible,
- la signalisation routière indiquant l'exposition au risque est recommandée et non plus prescrite,
- l'aménagement de la RD60A est réglementé en fonction du zonage,
- une démarche sur l'accompagnement logistique, technique et financier des personnes concernées par les prescriptions du PPRT.

Le projet de PPRT aboutit à :

- ✓ un règlement comportant les prescriptions
- ✓ un cahier de recommandations
- ✓ un document graphique comportant le projet de zonage (en annexe 3) délimitant 4 zones de réglementation différente, définies en fonction du risque associé :
  - zone G, emprise foncière d'EPC France,
  - zone R, d'interdiction stricte (dispositions appropriées pour résister à une surpression supérieure à 200 mbars),
  - zone B d'autorisations sous conditions (dispositions appropriées pour résister à une surpression de 140 mbars),
  - zone b d'autorisation sous conditions (dispositions appropriées pour résister à une surpression de 35 mbars (b2) ou 50mbars (b1).



## **5. Composition et étude du dossier :**

### **5.1 Liste des pièces mises à disposition du commissaire enquêteur et du public**

Les documents suivants ont été mis à disposition du public au centre technique municipal de Cabriès et au service d'urbanisme des Pennes Mirabeau :

Rapport agrafé de 96 pages en date de Mai 2015 comportant les pièces exigées par les législations et réglementations applicables au projet :

- Note de présentation du PPRT, Plan de Prévention des Risques Technologiques :
  - Dossier de 75 pages,
  - Annexes,
- Règlement de 20 pages,
- Le Cahier de recommandations de 5 pages.

L'Arrêté du 27 Mai 2015 de Monsieur le Préfet de la région PACA, Préfet des Bouches du Rhône portant ouverture d'une enquête publique concernant le Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRT) de la société EPC France exploitant un centre de stockage d'explosifs situé sur la commune de Cabriès,

L'Avis d'enquête du 27 Mai 2015 de Monsieur le Préfet de la région PACA, Préfet des Bouches du Rhône portant ouverture d'une enquête publique concernant le Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRT) de la société EPC France exploitant un centre de stockage d'explosifs situé sur la commune de Cabriès,

Rapport agrafé concernant le Bilan de la concertation avec Avis des POA Personnes et Organismes Associés :

- ✓ Bilan de la concertation
- ✓ Annexes comportant les compte-rendu des réunions publiques du 23 Janvier 2015, 12 Février 2015, des réunions des POA du 31 Mai 2011, du 06 octobre 2014, courriers de réponses des POA et compte-rendu de la réunion de CCS, Commission de Suivi de Site du 26 Janvier 2015.

Et un registre d'enquête à feuillets non mobiles dans chacun des deux lieux de permanence, Cabriès et les Pennes Mirabeau ainsi qu'en Préfecture des Bouches du Rhône à Marseille et en Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence.

## 5.2 Evaluation du dossier

Les documents mis à disposition du public sont clairs et précis. Les parties techniques sont clairement expliquées et illustrées.

L'information régulière du public a permis le développement d'une culture du risque ; celle-ci se concrétise par les CSS, Commissions de Suivi de Site qui sont des lieux d'échange et de débat sur la prévention du risque industriel entre les différents acteurs : exploitants, pouvoirs publics, riverains et salariés.

Le CLIC (Comités Locaux d'Information et de Concertation, remplacés ensuite par les CSS) du site EPC France a été acté par l'arrêté préfectoral du 4 Mai 2006.

Lors de la réunion du CLIC du 20 Janvier 2010 ont été présentés la démarche MMR, Mesures de Maîtrise des Risques et le projet de prescription du PPRT.

Ensuite, la carte de l'aléa et le projet de zonage réglementaire ont été présentés lors de la réunion du 7 Novembre 2011.

Enfin, la CSS réunie le 26 Janvier 2015 s'est prononcée sur le projet de PPRT et a émis un avis favorable.

Par ailleurs, deux réunions publiques se sont tenues le 23 Janvier 2015 sur la commune de Cabriès et le 12 Février 2015 sur la commune des Pennes Mirabeau. Les questions du public concernent en particulier les points suivants :

- Etude de dangers : appellation des différentes zones, prise en compte du relief pour les calculs des effets d'explosion, intérêt de la construction d'un cinquième dépôt,
- Moyens de sécurité et de lutte contre l'incendie
- Pratique de la chasse : elle est possible en zone R (aléa Fort à Très Fort +) sous réserve de l'absence de stationnement de véhicules et qu'une convention soit signée entre EPC France et les associations de chasse.
- Prescriptions réglementaires selon la zone.

Enfin, les POA, Personnes et Organismes Associés ont été consultés sur le projet du PPRT. La phase de consultation s'est achevée le 6 Avril 2015.

Les avis sont les suivants :

- Mairie de Cabriès : pas d'avis formel assorti de 4 observations :
  - la possibilité de manifestations culturelles et sportives en zone d'aléa Faible,
  - l'aménagement de la RD60A est réglementé en fonction du zonage,
  - demande d'accompagnement logistique, technique et financier des personnes concernées par les prescriptions du PPRT.
  
- Mairie des Pennes Mirabeau : Avis favorable,
- Département des Bouches du Rhône : pas d'avis formel assorti de 4 observations :
  - la signalisation routière indiquant l'exposition au risque est recommandée et non plus prescrite,
  - demande d'accompagnement logistique, technique et financier des personnes concernées par les prescriptions du PPRT.
  
- Sous-Préfet d'Aix en Provence : Avis favorable,
- EPC France : Avis favorable tacite,
- Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix : Avis favorable tacite,
- Conseil régional PACA : Avis favorable tacite,
- Commission de Suivi du Site : Avis favorable,
- Réseau Ferré de France : Avis Favorable tacite.

## **6. Organisation et déroulement de l'enquête**

### **6.1 Date et durée**

L'enquête publique s'est déroulée du Lundi 15 Juin au Lundi 20 Juillet. Elle a duré 36 jours.

### **6.2 Publicité d'information du public :**

L'avis d'enquête a été publié dans la presse dans deux journaux :

- ✓ Le jeudi 28 Mai et le mardi 16 Juin dans la Provence,
- ✓ le jeudi 28 Mai et mardi 16 Juin dans la Marseillaise,  
ces avis sont joints en annexes 4, 5, 6,7.

J'ai constaté le 1<sup>er</sup> Juin que cet avis était publié par voie d'affiches sur les lieux d'affichage de la commune de Cabriès et des Pennes Mirabeau, excepté sur le panneau d'information municipale de l'école de la Voilerie des Pennes Mirabeau : je l'ai signalé au service de l'urbanisme des Pennes Mirabeau qui l'a mis en place le jour même.

Les certificats d'avis d'enquête ont été transmis par Monsieur le Maire de Cabriès, Madame le Premier Adjoint délégué à l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat ainsi que Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône et Monsieur le Sous-Préfet d'Aix en Provence. Ces certificats sont joints en annexes 8, 9, 10, 11.

De plus, l'avis d'enquête a été également mis en ligne sur le site de la commune de Cabriès pendant la durée de celle-ci.

### **6.3 Lieu d'accueil du public :**

Le public a pu consulter le dossier de projet de PPRT d'EPC et noter ses observations dans les registres d'enquête publique mis à disposition dans les communes de :

- Cabriès, siège de l'enquête publique : centre technique municipal situé 3256 route de Violesi,
- Des Pennes Mirabeau : service de l'urbanisme situé rue Aicard,
- Ainsi qu'en Préfecture des Bouches du Rhône, place Félix Baret à Marseille et en Sous-Préfecture d'Aix en Provence, rue Mignet.

Le dossier pouvait également être consulté sur le site internet de la Préfecture des Bouches du Rhône.

#### 6.4 Permanences

Douze dates ont été fixées pour les permanences, six à Cabriès et six aux Pennes Mirabeau.

Cabriès :

- lundi 15 Juin de 13h30 à 16h30,
- mardi 23 Juin de 9h00 à 12h00,
- mercredi 1<sup>er</sup> Juillet de 9h00 à 12h00,
- jeudi 9 Juillet de 13h30 à 16h30,
- vendredi 17 Juillet de 13h30 à 16h30,
- lundi 20 Juillet de 9h00 à 12h00.

Les Pennes-Mirabeau :

- lundi 15 Juin de 9h00 à 12h00,
- jeudi 25 Juin de 13h30 à 16h30,
- mercredi 1<sup>er</sup> Juillet de 13h30 à 16h30,
- jeudi 9 Juillet de 9h00 à 12h00,
- vendredi 17 Juillet de 9h00 à 12h00,
- lundi 20 Juillet de 13h30 à 16h30.

#### 6.5 Visite des lieux :

J'ai effectué une visite du site EPC France à Cabriès et organisé une réunion le vendredi 5 Juin avec les représentants d'EPC France : Messieurs Armand BIZART de la Direction Qualité Sécurité Environnement, Fabien GAZADO, Directeur Régional Sud et Mounir BENMERABET, responsable du dépôt de Cabriès.

J'étais accompagnée du commissaire enquêteur suppléant, Monsieur Marcel GERMAIN.

#### 6.6 Réunion avec l'autorité organisatrice :

L'autorité organisatrice est la Préfecture des Bouches du Rhône.

Les services instructeurs du PPRT sont la DREAL, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et la DDTM, Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Le jeudi 11 Juin s'est déroulée la réunion avec les services instructeurs : la DREAL, représentée par Monsieur Gwendal CHRISTIEN et la DDTM, représentée par Monsieur Philippe VARGELLI. J'étais accompagnée de Monsieur Marcel GERMAIN, commissaire enquêteur suppléant.

#### 6.7 Ouverture de l'enquête :

A la date du lundi 15 Juin 2015, j'ai ouvert les quatre registres d'enquête que j'ai côtés et paraphés. J'ai aussi vérifié la composition des documents mis à disposition du public que j'ai ensuite paraphés.

#### 6.8 Réception du public

J'ai assuré toutes les permanences indiquées dans l'Arrêté du 27 Mai 2015 de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône et dans l'avis d'enquête.

#### 6.9 Déroulement de l'enquête

Les permanences se sont déroulées dans de bonnes conditions, aucun incident n'est à signaler.

J'ai noté que plusieurs autres enquêtes publiques étaient concomitantes à celle du PPRT sur les communes de Cabriès et des Pennes Mirabeau :

- ✓ PDU : Projet de Déplacement Urbain du 15 Juin au 15 Juillet, organisé par la Communauté d'Agglomération des Pays d'Aix,
- ✓ SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale du 17 Juin au 22 Juillet, organisé par la Communauté d'Agglomération des Pays d'Aix,
- ✓ Géothermie SARL : Demande de permis de recherche basse température dit « permis de Marignane/Marseille Nord »,
- ✓ Projet de Plan Départemental de Prévention et Gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics des Bouches du Rhône, organisé par le Conseil départemental des Bouches du Rhône : du 8 Juin au 10 Juillet : pas de permanence à Cabriès ni aux Pennes Mirabeau.

Cependant les créneaux des permanences des commissaires enquêteurs étaient distincts.

Permanence n°1 aux Pennes Mirabeau : le lundi 15 Juin de 9h00 à 12h00, je me suis tenue à disposition du public dans la salle de réunion du service de l'urbanisme des Pennes Mirabeau.

Durant cette permanence, je n'ai reçu aucun visiteur.

Permanence n°1 à Cabriès : le lundi 15 Juin de 13h30 à 16h30, je me suis tenue à disposition du public dans la salle de réunion du centre technique municipal de Cabriès.

Durant cette permanence, je n'ai reçu aucun visiteur.

Permanence n°2 à Cabriès : le mardi 23 Juin de 9h00 à 12h00, je me suis tenue à disposition du public dans la salle de réunion du centre technique municipal de Cabriès.

Durant cette permanence, je n'ai reçu aucun visiteur.

Permanence n°2 aux Pennes Mirabeau : le jeudi 25 Juin de 13h30 à 16h30, je me suis tenue à disposition du public dans la salle de réunion du service de l'urbanisme des Pennes Mirabeau.

Durant cette permanence, je n'ai reçu aucun visiteur.

Permanence n°3 à Cabriès : le mercredi 1<sup>er</sup> Juillet de 9h00 à 12h00, je me suis tenue à disposition du public dans la salle de réunion du centre technique municipal de Cabriès.

Durant cette permanence, j'ai reçu la visite de Monsieur Jean GIANOTTI, propriétaire de la ferme des plaines d'Arbois et de terrains à proximité du site d'EPC France.

Permanence n°3 aux Pennes Mirabeau : le mercredi 1<sup>er</sup> Juillet de 13h30 à 16h30, je me suis tenue à disposition du public dans la salle de réunion service de l'urbanisme des Pennes Mirabeau.

Durant cette permanence, je n'ai reçu aucun visiteur.

Permanence n°4 aux Pennes Mirabeau : le jeudi 9 Juillet de 9h00 à 12h00, je me suis tenue à disposition du public dans la salle de réunion du service de l'urbanisme des Pennes Mirabeau.

Durant cette permanence, je n'ai reçu aucun visiteur.

Permanence n°4 à Cabriès : le jeudi 9 Juillet de 13h30 à 16h30, je me suis tenue à disposition du public dans la salle de réunion du centre technique municipal de Cabriès.

Durant cette permanence, je n'ai reçu aucun visiteur.

Permanence n°5 aux Pennes Mirabeau : le vendredi 17 Juillet de 9h00 à 12h00, je me suis tenue à disposition du public dans la salle de réunion du service de l'urbanisme des Pennes Mirabeau.

Durant cette permanence, je n'ai reçu aucun visiteur.

Permanence n°5 à Cabriès : le vendredi 17 Juillet de 13h30 à 16h30, je me suis tenue à disposition du public dans la salle de réunion du centre technique municipal de Cabriès.

Durant cette permanence, je n'ai reçu aucun visiteur.

Permanence n°6 à Cabriès : le lundi 20 Juillet de 9h00 à 12h00, je me suis tenue à disposition du public dans la salle de réunion du centre technique municipal de Cabriès.

Durant cette permanence, j'ai reçu la visite de Madame Chris PARAYRE-FAVRETTO qui m'a remis en main propre une lettre de deux pages cosignée par 3 autres membres de sa famille. Ils sont situés à proximité du site d'EPC France et ont une activité de gardiennage de caravanes.

Permanence n°6 aux Pennes Mirabeau : le vendredi 17 Juillet de de 13h30 à 16h30, je me suis tenue à disposition du public dans la salle de réunion du service de l'urbanisme des Pennes Mirabeau.

Durant cette permanence, je n'ai reçu aucun visiteur.

#### 6.10 Observations par voie postale ou électronique

Je n'ai reçu aucune observation par voie postale ou électronique durant la durée de l'enquête.



## **7. Clôture de l'enquête**

J'ai clôturé les registres d'enquête le lundi 20 Juillet à 16h30.

Les seules observations reçues sont consignées en page 2 du registre de Cabriès et j'ai agrafé la lettre remise en main propre sur les pages 3 et 4.

## **8. Procès-Verbal de synthèse des observations**

Le Procès-Verbal de synthèse a été remis le lundi 27 Juillet à Monsieur Patrick ARGUIMBAU, représentant Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône. Il figure en annexe 13.

### **8.1 Analyse quantitative des participants à l'enquête publique :**

Deux personnes sont venues prendre connaissance du dossier et ont consigné leurs observations dans le registre d'enquête publique à Cabriès.

Ces deux personnes sont intervenues à titre personnel.

### **8.2 Analyse qualitative des observations des participants à l'enquête publique :**

Les observations concernent principalement deux points :

- La sécurité sur le site EPC France : la surveillance par rapport au risque d'intrusion, risque d'incendie, l'organisation des secours,
- Les dispositions applicables dans leur zone pour les habitations existantes et nouveaux projets. Le souhait d'un accompagnement dans les démarches à prévoir.

Auxquelles je souhaite ajouter mes observations en ma qualité de commissaire enquêteur :

- Dans le compte rendu de la réunion du 23 Janvier 2015, il est demandé que les associations de chasse soient recensées et qu'une convention soit signée afin d'informer les chasseurs du risque présent dans la zone R. Où en est le recensement ? Le modèle de convention est-il disponible ?
- Interdiction de création d'arrêt de bus en zones (R) et (B) : Je pense qu'il faudrait préciser dans le Règlement en page 11/20 et 13/20 : « sont

interdits dans la zone (R) / (B) la construction ou la délimitation de nouveaux arrêts de bus ».

## **9. Analyse des observations**

La DREAL, service instructeur du PPRT, représentée par Monsieur Thibault LAURENT, Adjoint au chef de l'Unité Territoriale des Bouches-du-Rhône, Responsable de l'Équipe Risques m'a adressé en date du 4 Août les réponses aux observations listées dans le procès-verbal, celles-ci figurent en annexe 14.

### **9.1 Synthèse des observations et réponses**

Les réponses apportées par la DREAL permettent de rassurer les riverains par rapport à la sûreté du site : les moyens de surveillance ne peuvent pas être détaillés pour des raisons de sécurité mais on peut préciser qu'ils sont encadrés par des arrêtés préfectoraux ainsi que par des règles techniques relatives à l'exploitation des installations de produits explosifs. Ces dispositions sont contrôlées régulièrement par les services de l'Etat : Inspection des Installations Classées, forces de Police et Gendarmerie.

Afin de prévenir le risque d'incendie, l'exploitant est tenu d'entretenir le site ; il dispose de moyens de lutte contre l'incendie. Ces dispositions sont également contrôlées par le service d'Inspection des Installations Classées.

Concernant l'accompagnement dans la mise en œuvre opérationnelle du PPRT, cette demande a été déjà formulée par les différents POA (Commune de Cabriès, CD13, CPA). Elle fait l'objet d'une réflexion par les services instructeurs ; l'analyse des retours d'expérience à l'échelon national pourrait permettre de formaliser un dispositif d'accompagnement.

### **9.2 Opérations subséquentes**

J'ai souhaité auditionner EPC France pour mon observation sur les chasseurs :

- Recensement des associations de chasse,
- Signature d'une convention entre EPC France et les associations de chasse afin d'informer les chasseurs du risque présent en zone R et de l'interdiction de stationnement de véhicules dans cette zone.

Compte tenu de la période des congés annuels, je n'ai pas pu obtenir de réponse.

## 10. Achèvement de la mission du commissaire enquêteur

N'ayant pas jugé nécessaire de procéder à d'autres auditions, j'ai clos mon rapport sur le déroulement de l'enquête et rédigé le rapport sur les conclusions exprimant mon avis motivé sur ce projet.

J'ai transmis ces deux dossiers à Monsieur le Préfet, en application de l'Arrêté du 27 Mai 2015.

J'ai par ailleurs transmis une copie de ceux-ci à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille.

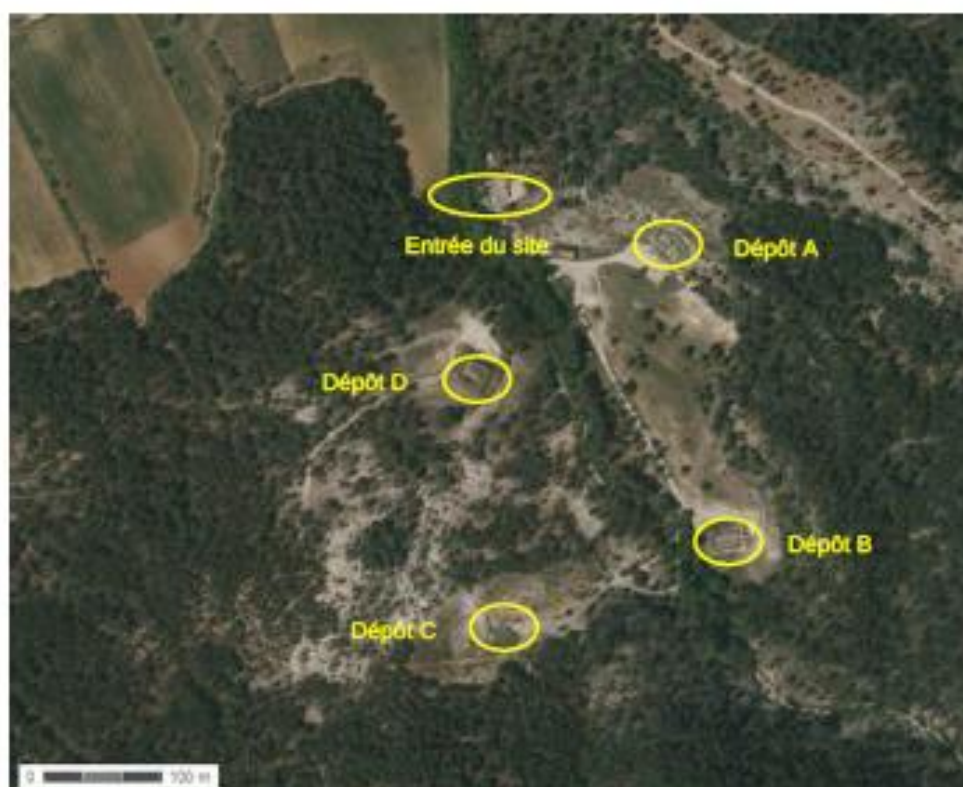
Fait à Aix-en-Provence,  
Le 14 Août 2015



Caroline CERRATO  
commissaire enquêteur

## 11. ANNEXES

- Annexe 1 : Photos aériennes du site EPC France et de son environnement
- Annexe 2 : PER Périmètre d'Exposition aux Risques
- Annexe 3 : Projet de zonage règlementaire pour le PPRT
- Annexe 4 : Avis d'enquête inséré dans le cahier des annonces légales de la Provence du jeudi 28 Mai 2015
- Annexe 5 : Avis d'enquête inséré dans le cahier des annonces légales et officielles de La Marseillaise du jeudi 28 Mai 2015
- Annexe 6 : Avis d'enquête inséré dans le cahier des annonces légales de la Provence du mardi 16 Juin 2015
- Annexe 7 : Avis d'enquête inséré dans le cahier des annonces légales et officielles de la Marseillaise du mardi 16 Juin 2015
- Annexe 8 : Certificat d'affichage de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 Juillet 2015
- Annexe 9 : Certificat d'affichage de Monsieur le Sous-Préfet d'Aix en Provence du 21 Juillet 2015
- Annexe 10 : Certificat d'affichage de Monsieur le Maire de Cabriès du 27 Juillet 2015
- Annexe 11 : Certificat d'affichage de Madame le Premier Adjoint délégué à l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat du 20 Juillet 2015
- Annexe 12 : Lettre de remise du PV de synthèse en Préfecture
- Annexe 13 : Procès-Verbal de synthèse des observations orales et écrites
- Annexe 14 : Réponses transmises par DREAL, service instructeur de l'autorité organisatrice



© IGN 2012 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

## ANNEXE 1



**PPRT de CABRIES (NITROBICKFORD)**  
**Périmètre d'étude**

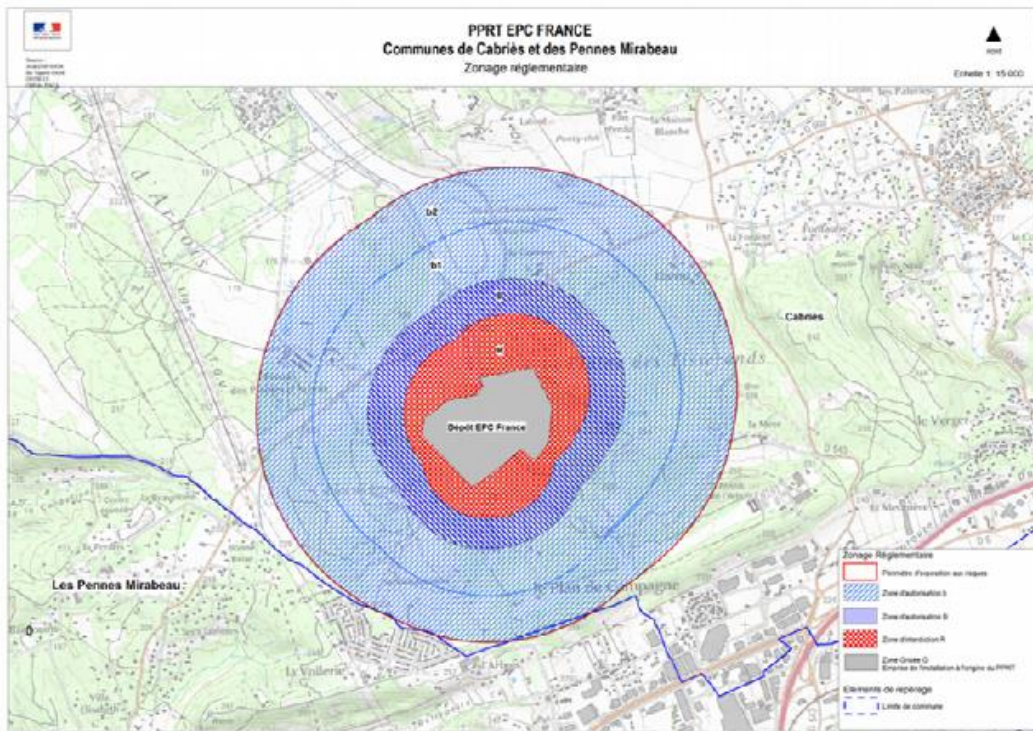
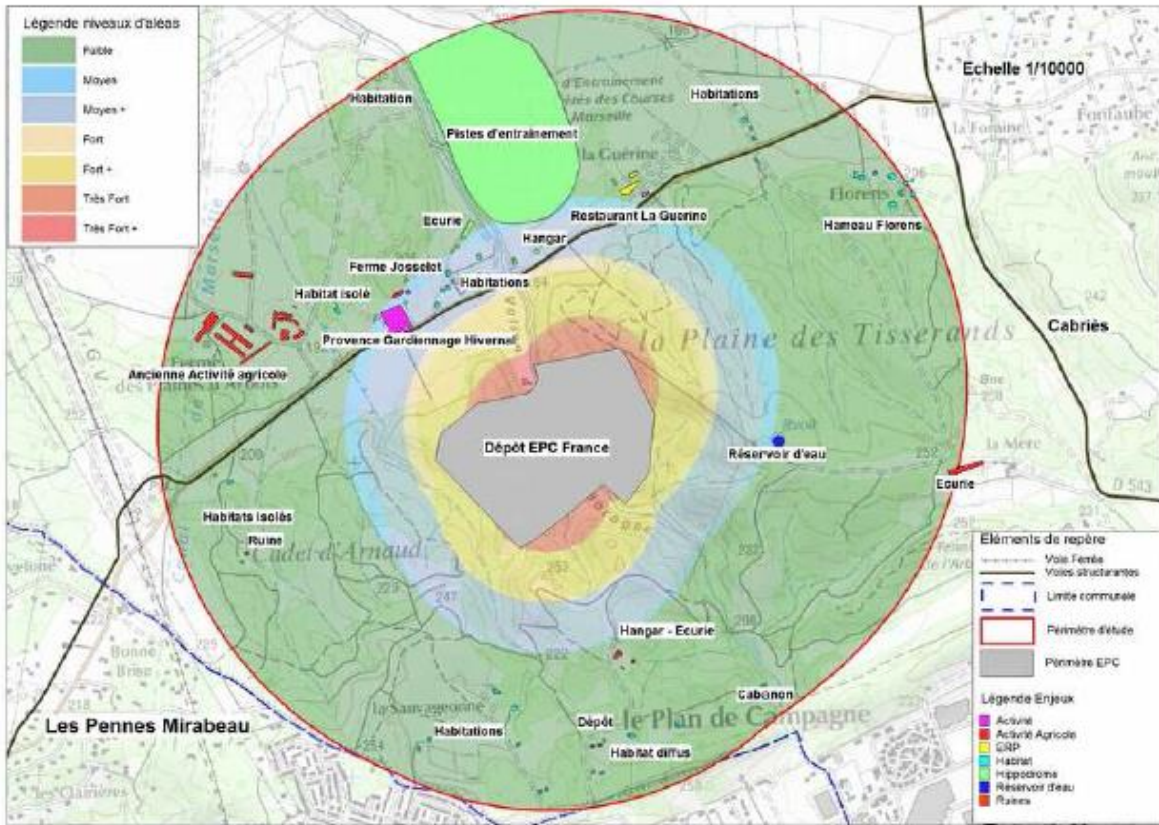


Source: EDD NITROBICKFORD - IGN BD ORTHO  
Région Ile-de-France, OC/RE - 11/12/2008 - MAPINFO V.8 - SIGALFAIR V.3.0.0 - 09/09/03 2008

STERRA

## Périmètre initial d'étude pour le projet de PPRT d'EPC France

**ANNEXE 2**



Carte 9 - Projet de zonage réglementaire

**ANNEXE 3**

# Aux 4 quatre Ventes QUE DU DESIGN !

Le 04 juin prochain, à 16 h, Maître Damien Leclere animera une vente aux enchères, entièrement consacrée au design des années 1950 à nos jours. Seront mis en avant, des artistes français, italiens, scandinaves et américains



Xavier Lust : chaise «Archiduchesse»

Moins éclectique et donc, plus généraliste, cette belle vente de plus de 160 lots sera à même de satisfaire le plus grand nombre puisque l'estimation des objets proposés oscille entre 300 et 50.000 euros. Électrique, de tous les styles et pour toutes les tendances cette vente propose un focus assez complet des créations exceptionnelles et américaines de ces 60 dernières années. Parmi les pièces les plus remarquables, on doit citer, en priorité cette rare paire de cabinets «Espanol» de Piero Fornasetti et son fils Barbara. Une œuvre

étrange de 1953 destinée, au départ, à la décoration de la villa de l'artiste, près du lac de Côme, en Italie. Signalons, également, cette élégante table basse suédoise, dessinée et réalisée par Eilove Soffman junior, un pièce unique destinée à l'aménagement de la galerie Schuchert à Milan. Restons en Italie



Pierre Journaux : chaise «Chasson chair»

avec cette belle paire d'appliques en laiton et opaline estampillée Gio Ponti (circa 1955). Voici, mainte-

nant une exceptionnelle chaise en bronze, du Maître de Figueras :



Salvador Dalí : chaise «Léon»

Plus proche de nous, dans le temps, nous cefons cette originale chaise en aluminium dite «Archiduchesse», de Xavier Lust, réalisée d'un seul tenant. On peut, encore relever des travaux de Lucien, Viatrix, Prouvé, Jeanneret, Le Corbusier, Piretti, Chiesa, Silvano, Crespi, Wagner, Chale, Kunitama... et bien d'autres encore, réalisant tous d'inventives, d'originelles et de créatives.

## Leclere Maison de Ventes aux Enchères

5 rue Vincent Courdouan  
13006 Marseille

Tel : 04 91 50 00 00

Expositions : samedi 30 mai,

lundi 01 juin, mardi 02 juin,

mercredi 03 juin de 10 h à

18 h et jeudi 04 juin de 10 h

à 12 h

Vente : jeudi 04 juin 2015

à 16 h

## ANNONCES LEGALES

République Française  
Préfet des Bouches-du-Rhône

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX  
RÉGLEMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

### AVIS

INSTALLATIONS D'ASSÈS  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
SOCIÉTÉ SEP PROMAR à Fort-de-Bouc

Par arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, en date du 18 mai 2015, des autorisations complémentaires ont été délivrées à la société SEP PROMAR dans le cadre de renouvellement de son agrément pour les Véhicules Hors d'Usage (VHU).

Cet arrêté peut être consulté à :

- la Mairie de Fort-de-Bouc (13110),

- à la Préfecture des Bouches-du-Rhône  
Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique  
et de l'Environnement  
Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour  
la Protection des Milieux  
4ème étage - Bâtiment 41D  
83 Pavé Puyol  
13006 MARSEILLE

Marseille le 10 mai 2015  
P. LE PRÉFET  
Le chef de Bureau  
Cécile DESTYONN

## COMMUNE DE VENELLES PLAN LOCAL D'URBANISME

### ARRÊTÉ DU PROJET

Par délibération n° 12015-09A7 en date du 20 Mars 2015,  
La Commune de Venelles a adopté son projet de Plan Local d'Urbanisme.  
Le projet de PLU est mis à la disposition du public aux jours et heures  
d'ouverture du service urbanisme.

Il est également mis à disposition sur le site internet de la Commune.  
<http://www.venelles.fr>

## INFORMATION AU PUBLIC

Le LUNDI 15 JUIN 2015 à 10h30 à la salle de la commune

Cette réunion d'information et d'échanges sera animée par le bureau d'études  
BEAUR.

Elle aura pour objectif de vous présenter la version modifiée du Plan d'Aménagement  
et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme qui définit  
les orientations d'urbanisme et d'aménagement pour l'ensemble de la commune,  
et vous faire connaître le PLU.

## Commune de Saint-Estève-Janson

### AVIS

Par délibération n° 05.2015.03 en date du 4 mai 2015, le Conseil Municipal de Saint-Estève-Janson a procédé à l'instauration d'un droit de préemption urbain rattaché au PUS approuvé le 20 octobre 2001 au bénéfice de la commune, applicable sur les zones suivantes :

Zone UC de POS en vigueur au droit de la départementale D868  
Lieu de Les Aves Parcelle AB 0100

Lieu de Les Aves Parcelle AB 0106

Zone UD1 au droit de chemin des Aves  
Lieu de Les Aves Parcelle AE 0040

Zone UD9 au droit de chemin des Aves  
Lieu de Les Aves Parcelles AG 8025 - AE 0024 - AE 0035

Zone UD2 au droit de Terrasse des Tamaris  
Lieu de Les Tamaris parcelles AE 0065 AD 0001 AD 0002



- 1. Saisissez en ligne vos annonces légales via une plateforme facile d'utilisation et accessible 24h/24.
- 2. Déposez vos modèles d'annonces pour vous accompagner dans la rédaction.
- 3. Editez votre attestation de parution immédiatement.
- 4. Consultez le résumé des annonces légales avec une recherche multicritères.
- 5. Parution dans La Provence, journal habilité par la préfecture des Bouches-du-Rhône.



www.laprovence-legales.com  
Service client : 04 91 84 46 30

## PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES,  
DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX RÉGLEMENTÉS  
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX  
N° 493-2009-PPRT-S

### AVIS D'ENQUÊTE

PORANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LE  
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) DE LA  
SOCIÉTÉ EPC FRANCE EXPLOITANT UN CENTRE DE STOCKAGE  
D'EXPLOSIFS SITUÉ SUR LA COMMUNE DE CABRIÈRES

En exécution du Parado du Préfet en date du 27 mai 2015, il sera procédé à une  
enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques  
(PPRT) de la société EPC France - 4 rue de Saint-Etienne - 13010 Saint-Marcel de  
Géau exploitant un centre de stockage d'explosifs, sis quartier de la Grande-Vallée de  
Source Evreux - 20 00 à sa commune de Cabrières.

Le présent projet de PPRT :

- a pour objet de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir  
sur les installations soumises à autorisation avec servitudes (AS), exploitées par la  
société EPC France à CABRIÈRES et pouvant entraîner des effets sur la santé, la  
sécurité et la sécurité publique résultant ou par pollution du milieu.

Il détermine ce règlement qui fixe les dispositions relatives aux bords et aux  
usages.

Ce règlement permet d'agir sur :

- la réduction de la vulnérabilité des personnes déjà présentes à proximité du site  
industriel (selon sur le bâti existant),

- la maîtrise du développement de l'urbanisme futur.

Ce dossier peut être consulté par le public sur le site internet de la Préfecture des  
Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur  
sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique  
auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Place Félix Béraut 13006 MARSEILLE  
Cet office de la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection  
des Milieux - 04 91 84 46 00 (R6-0).

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire Madame Caroline  
CERRATO - Ingénierie CPE Lyon spécialisée environnement et risques industriels  
et Monsieur Martial GERRARDI - Chef de service chez TOTAL, chargé de mission  
environnement/régulation en tant que suppléant.

Le commissaire enquêteur suppléant remplacera le titulaire en cas d'empêchement  
de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à la fin des réunions de  
consultation par les membres de la commission d'enquête seront déposés  
auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Place Félix Béraut 13006 MARSEILLE  
Cet office de la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique  
et de l'Environnement - Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour  
la Protection des Milieux (étage R6-0).

- auprès du sous-préfet d'Arles-en-Provence, 24 rue Mignet (Bureau des Affaires  
Juridiques et des Relations avec les collectivités locales) CS200705 - 13017 Arles-en-  
Provence Cedex en matière de Cabrières - Comme instructeur municipal 2010 Route  
du Village 13490 Cabrières, au mail des Pharmes-Mirabeau Service de l'Urbanisme  
sur Arles - 13170 Les Pennes Mirabeau.

pour une durée de 30 jours, du lundi 15 juin 2015 au mardi 22 juillet 2015 inclus,  
afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux  
heures d'ouverture des bureaux et compléter son avis sur les registres aux observations,  
propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également  
adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Cabrières  
siège de l'enquête et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie de  
Cabrières dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultées et communiquées aux fins de  
la procédure qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de  
la mairie concernée.

Mme Caroline CERRATO recevra personnellement les observations des  
intéressés en matière de :

### CABRIÈRES

Centre technique municipal 2010 Route de Vitrol 13400 Cabrières

- le lundi 15 juin 2015 de 13h30 à 16h30

- le mardi 23 juin 2015 de 9h à 12h

- le mercredi 24 juin 2015 de 9h à 12h

- le jeudi 25 juin 2015 de 13h30 à 16h30

- le vendredi 26 juin 2015 de 9h à 12h

- le samedi 27 juin 2015 de 9h à 12h

### PENNES-MIRABEAU

Service de l'Urbanisme sur Arles - 13170 Les Pennes-Mirabeau

- le lundi 15 juin 2015 de 9 h à 12 h

- le mardi 23 juin 2015 de 13h30 à 16h30

- le mercredi 24 juin 2015 de 9 h à 12 h

- le jeudi 25 juin 2015 de 13h30 à 16h30

- le vendredi 26 juin 2015 de 9 h à 12 h

- le samedi 27 juin 2015 de 9 h à 12 h

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse  
du dossier ainsi que du rapport et des conclusions émises de la commission  
enquêteur auprès des mairies de Cabrières et des Pennes-Mirabeau, et sur le site  
internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>, pendant au moins six en à compter de la date de la clôture de  
l'enquête.

Cet avis sera affiché par les mairies de Cabrières et des Pennes-Mirabeau, sur  
les lieux habituels d'affichage, ainsi qu'en Préfecture et sous-préfecture d'Arles en-  
Provence quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et ce,  
également pendant toute la durée de l'enquête.

Cet avis sera en outre, par les soins de Préfet de la Région Provence-Alpes-  
Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, inséré dans "La Provence" et "La  
Marseillaise" (édition des Bouches-du-Rhône) dans les quinze jours au moins  
avant l'ouverture de l'enquête et réimprimé dans les huit premiers jours.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse :  
<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> et sur le site internet de la mairie avant l'ouverture  
de l'enquête et également pendant toute sa durée.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est le Préfet des  
Bouches-du-Rhône. Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral  
d'approbation, qui sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture des  
Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Les personnes responsables du dossier sont :

- Monsieur Olivier CARRIÈRE - Directeur Régionale de l'Environnement et de  
l'Aménagement et du Logement  
TEL : 04 91 84 01 16

- Monsieur Philippe VARGELLI - Directeur Départementale des Territoires et de  
la Mer  
TEL : 04 91 28 41 15

- Monsieur Franck ZOUALIAN - Directeur Départementale des Territoires et de  
la Mer  
TEL : 04 91 28 43 00

- Monsieur Patrick COUTURIER - Directeur Régionale de l'Environnement et de  
l'Aménagement et du Logement  
TEL : 04 91 83 63 10.

Marseille le 27 mai 2015



ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

NOMINATION DU CURATEUR

Par décision du Tribunal de Grande Instance de Marseille du 04/05/2015, la Directrice régionale des Finances publiques région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, a été nommé curateur de la succession de TRAMMA Henri décédé le 08/11/2014 à Marseille 12ème. Référence n° 5874. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

Par décision du Tribunal de Grande Instance de Marseille du 17/04/2015, la Directrice régionale des Finances publiques région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, a été nommé curateur de la succession de TRONCONE Monique Marie Louise Vve LECLERRE décédée le 02/12/2013 à Marseille 9ème. Référence n° 5877. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

INVENTAIRE DE LA SUCCESSION

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, curateur de la succession de MANIETTE Paulette Louise Vve MOREAU décédée le 31/01/2009 à Simiane Collongue (13) a établi l'inventaire. Référence n° 4464

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, curateur de la succession de REMIL Djelloul décédé le 01/04/2008 à Allauch (13) a établi l'inventaire. Référence n° 4506

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, curateur de la succession de VAUBOURGIEUX Simone Mathilde Marie Vve ROGON décédée le 13/10/2012 à Salon de Pce (13) a établi l'inventaire. Référence n° 4521

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, curateur de la succession de BOYER Geneviève décédée le 17/11/2012 à Marseille 8ème a établi l'inventaire. Référence n° 4533

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, curateur de la succession de MICHEL Jeannine Aimé Henriette décédée le 21/10/2012 à Bouc Bel Air (13) a établi l'inventaire. Référence n° 4630

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, curateur de la succession de CHHW Kim Heng Vve SAING décédée le 06/11/2009 à Marseille 12ème a établi l'inventaire. Référence n° 4638

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, curateur de la succession de REY Paulette divorcée CAMPICHO décédée le 06/12/2009 à Marseille 6ème a établi l'inventaire. Référence n° 4633

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, curateur de la succession de LE VAN THU Pierre Maurice décédé le 05/08/2011 à Marseille 6ème a établi l'inventaire. Référence n° 4923

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, curateur de la succession de LISA Roger Marcel décédé le 08/12/2012 à Marseille 5ème a établi l'inventaire. Référence n° 4925

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, curateur de la succession de GRANDREMY Claude Gabriel décédé le 05/08/2013 à Marseille 15ème a établi l'inventaire. Référence n° 4929.

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, curateur de la succession de PERAK Pavle décédé le 03/10/2012 à Arles (13) a établi l'inventaire. Référence n° 4956.

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, curateur de la succession de BURGER Elise Virginie Vve ONDINI décédée le 29/12/2011 à Aix-en-Provence (13) a établi l'inventaire. Référence n° 5100.

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, curateur de la succession de RUSSO Vincent Antoine décédé le 20/07/2011 à Marseille 12ème a établi l'inventaire. Référence n° 5240.

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, curateur de la succession de DEJARDIN Jean décédé le 08/01/2014 à Marseille 14ème a établi l'inventaire. Référence n° 5333.

REGLEMENT DU PASSIF

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, curateur de la succession de VAUBOURGIEUX Simone Mathilde Marie Vve ROGON décédée le 13/10/2012 à Salon de Pce (13) a établi le projet de règlement du passif. Référence n° 4521

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, curateur de la succession de BOYER Geneviève décédée le 17/11/2012 à Marseille 8ème a établi le projet de règlement du passif. Référence n° 4533

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, curateur de la succession de AMAR Haim Emile décédé le 23/08/2013 à Marseille 8ème a établi le projet de règlement du passif. Référence n° 5098

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, curateur de la succession de CATHELIN Pierre Henri Bernard décédé le 12/03/2014 à La Ciotat (13) a établi le projet de règlement du passif. Référence n° 5357

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 38 Bd Baptiste Bonnet, 13008 Marseille, curateur de la succession de CATHÉLIN Pierre Henri Bernard décédé le 12/03/2014 à La Ciotat (13) a établi le projet de règlement du passif. Référence n° 5357

Retrouvez sur www.lamarseillaise-legalannonces.com toutes les annonces légales, judiciaires, marchés publics et privés des régions PACA et Languedoc

francemarchés.com
Le plus grand marché public de France.
www.francemarchés.com

AVIS D'ENQUETE

portant ouverture d'une enquête publique concernant le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Société EPC France exploitant un centre de stockage d'explosifs situé sur la commune de Cabriès

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 27 mai 2015, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société EPC France - 4 rue de Saint-Martin 13310 Saint-Martin de Crau- exploitant un centre de stockage d'explosifs, sis quartier de la Guérine-Vallon de Baume Baragne CD 50 à sur la commune de Cabriès.

Le présent projet de PPRT:
- a pour objet de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur les installations soumises à autorisation avec services (AS), exploitées par la société EPC France à CABRIÈS et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution du milieu.
- il détermine un règlement qui fixe les dispositions relatives aux biens et aux usages.

Ce règlement permet d'agir sur:
- la réduction de la vulnérabilité des personnes déjà présentes à proximité du site industriel (action sur le bâti existant),
- la maîtrise du développement de l'urbanisation future.

Ce dossier peut être consulté par le public sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône.
http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00 /42-68).

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire Madame Caroline CERRATO- ingénieur CPE Lyon spécialisée environnement et risques industriels et Monsieur Marcel GERMAIN Chef de secteur chez TOTAL chargé de mission-environnement raffinage en tant que suppléant.

Le commissaire enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et parapahés par les membres de la commission d'enquête resteront déposés:
- auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret CS 8001 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement -Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (4ème étage),
- auprès du sous-préfet d'Aix-en-Provence, 24 rue Mignet (Bureau des Affaires Juridiques et des relations avec les collectivités locales) CS20769 13617 Aix-en-Provence Cedex 1

- en mairie de Cabriès - Centre technique municipal 3256 Route de Violesi 13480 Cabriès,
- en mairie des Pennes-Mirabeau Service de l'Urbanisme rue Aicard 13170 Les Pennes-Mirabeau, pour une durée de 36 jours, du lundi 15 juin 2015 au lundi 20 juillet 2015 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Cabriès siège de l'enquête et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie de Cabriès dans les meilleurs délais.

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

ETUDE D'IMPACT, AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE, ET REPONSE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE A L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE PORTANT SUR LE PROJET DE CREATION DE LA ZAC DITE DE LA CONSTANCE

Par délibération du Conseil Municipal du 19 novembre 2012, la Commune d'Aix en Provence a décidé d'initier la procédure de création de la ZAC dite de la constance

Par délibération n° DL 2015-138 en date du 20 avril 2015 le Conseil Municipal a défini les modalités de mise à disposition du public, de l'étude d'impact, des observations de l'autorité environnementale ainsi que des réponses apportées à ces observations par la Collectivité Territoriale

Conformément aux articles L.122-1-1 et R.122-11 du Code de l'Environnement, l'étude d'impact du projet de ZAC dit de la Constance, l'avis de l'autorité environnementale et les réponses qui y sont apportées seront mises à la disposition du public du 10 juin 2015 au 10 juillet 2015 inclus

Cette mise à disposition s'effectuera du lundi au vendredi aux heures habituelles d'ouverture des bureaux:
- En Mairie annexe du Jas de Bouffan, 2 Rue Charlourm Rieu 13090 Aix en Provence
- Au numéro 12 de la rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix en Provence au rez de chaussé

- Sur le site internet de la Commune http://www.aixenprovence.fr/
Toute personne pourra consigner ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet uniquement en Mairie annexe du jas de Bouffan ainsi qu'au numéro 12 de la rue Pierre et Marie Curie, à l'exception du site internet de la Commune qui ne comporte aucun registre spécial.

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le Conseil Municipal délibérera sur le bilan de la mise à disposition de ces documents.
Le bilan sera accessible sur le site internet de la Commune d'Aix en Provence

L'Adjoint délégué à l'Urbanisme Alexandre Gallese

0343180

Le bilan sera accessible sur le site internet de la Commune d'Aix en Provence

Le bilan sera accessible sur le site internet de la Commune d'Aix en Provence

Le bilan sera accessible sur le site internet de la Commune d'Aix en Provence

Le bilan sera accessible sur le site internet de la Commune d'Aix en Provence

Le bilan sera accessible sur le site internet de la Commune d'Aix en Provence

Le bilan sera accessible sur le site internet de la Commune d'Aix en Provence

Le bilan sera accessible sur le site internet de la Commune d'Aix en Provence

Le bilan sera accessible sur le site internet de la Commune d'Aix en Provence

Le bilan sera accessible sur le site internet de la Commune d'Aix en Provence

Le bilan sera accessible sur le site internet de la Commune d'Aix en Provence

Le bilan sera accessible sur le site internet de la Commune d'Aix en Provence

Le bilan sera accessible sur le site internet de la Commune d'Aix en Provence

Le bilan sera accessible sur le site internet de la Commune d'Aix en Provence

Le bilan sera accessible sur le site internet de la Commune d'Aix en Provence

Le bilan sera accessible sur le site internet de la Commune d'Aix en Provence

Le bilan sera accessible sur le site internet de la Commune d'Aix en Provence

ANNEXE 5

Enquête Publique sur le PPRT, Plan de Prévention des Risques Technologiques de la société EPC France exploitant un centre de stockage d'explosifs sur la commune de Cabriès
Rapport d'enquête
Dossier n° E15000066

# La Provence

MARDI 16 JUIN 2015

ANNONCES LÉGALES - MARCHÉS PUBLICS

CAHIER 2 / N°6576

Ne peut être vendu séparément

**PUBLI INFO**

**MARDI 23 JUIN 2015 À 17H00**  
**AU CERCLE DES NAGEURS DE MARSEILLE (CNM)**

**Comment optimiser le conseil et le droit à l'image des clubs et sportifs de haut niveau ?**

Parce que le droit à l'image est inévitablement lié au droit du sport mais aussi au droit du travail, parce que l'accompagnement du sportif de haut niveau est un enjeu majeur...

**Programme :**

- 17h - 17h15 : Accueil
- 17h15 - 17h30 : La fiscalité des clubs et des sportifs Par Hervé Thouvenel, Expert-comptable, Associé, Groupe SFC
- 17h30 - 17h45 : La gestion du droit à l'image des sportifs par Jean-Pierre Gasnier, Avocats, Cabinet Akheos
- 17h45 - 18h00 : La gestion de l'image des clubs par le biais du mécénat par Wilfried Meynet, Avocat, et en présence de représentants du Fonds de dotation Montpellier Rugby et du Fonds de dotation du Cercle des Nageurs de Marseille
- 18h00 - 18h15 : Formation et reconversion des sportifs de haut niveau par Fred Chevaly, Président, Jobosport
- 18h15 - 18h30 : Mise en place d'une stratégie de l'image et de la communication des sportifs par Jean-Pierre Salfessy, Dirigeant, Pimiento
- 18h30 : Questions - Réponses

Nous vous proposons de venir échanger avec des experts sur ces sujets

**sfc**  
Cabinet d'expertise-comptable, d'audit et de conseil spécialisé notamment dans l'accompagnement de sportifs de haut niveau

**AKHEOS**  
Cabinet d'avocats marseillais spécialisés dans l'ingénierie des sociétés, la propriété intellectuelle, les nouvelles technologies et le droit à l'image

**Wilfried Meynet**  
Avocat (Marseille & Luxembourg) spécialisé en droit des associations, des fondations et intervenant en droit du sport

**Pimiento**  
Agence Marseillaise de marketing et de représentation de sportifs, spécialisée dans la gestion de l'image et de la communication des personnalités.

**JOBOSPORT**  
Entreprise spécialisée dans la reconversion, l'accompagnement et le recrutement dans le sport de haut niveau

La conférence sera suivie d'un cocktail dînatoire qui permettra d'approfondir nos échanges de manière conviviale

**Lieu de l'événement :**

Cercle des Nageurs de Marseille  
Boulevard Charles Lvon  
13007 Marseille  
Tél. 04 96 11 55 55

Pour s'inscrire : avis@laprovence-legales.com

**La Provence**  
Publicité

**Pour consulter gratuitement et répondre électroniquement aux appels d'offres de la région PACA**

[www.laprovencemarchespublics.com](http://www.laprovencemarchespublics.com)

Le plus grand marché public de Provence/Côte d'Azur/Corse  
Membre du réseau Francmarchés

**ANNONCES LEGALES**

**Mairie de Rognes**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RELATIVE A LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET : INTERET GENERAL DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION AVEC BASSIN DE COMBUSTIBLE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE ROGNES**

Par arrêté municipal n°AR2015-173, le Maire de la commune de Rognes a décidé l'ouverture de l'enquête publique relative à la déclaration de projet concernant l'intérêt général de la construction de la nouvelle station d'épuration avec mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Rognes.

Conformément à la décision n° E1500054/13 du 27/04/2015 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille, Monsieur Michel Claude TRABIS, Commissaire de Police, retraité, demeurant 21, rue Bonaly, Gardanne (13120), est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour suivre la dite enquête publique, ainsi que Madame Arelia GOUTTEBESSIS, directrice DDASS (retraité), demeurant l'olympic 02 du place J.D. Cassini Aix en Provence (13100) désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Rognes du 8 juin 2015 au 7 juillet 2015, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Rognes, salle des réunions

- le lundi 8 juin de 8h30 à 12h
- le mardi 16 juin de 13h30 à 17h
- le mercredi 24 juin de 8h30 à 12h
- le mardi 7 juillet de 13h30 à 17h

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier soumis à enquête publique ainsi que le registre d'enquête, à feuillet non mobiles, cotés et paraphtés par le commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. Le public pourra prendre connaissance du dossier et consulter éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur et Madame les commissaires enquêteurs, à la Mairie de Rognes.

Rognes, le 20 mai 2015  
Le Maire,  
Jean-François CORNO

---

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**COMMUNE DE BOUC BEL AIR**

Enquête publique du Plan Local d'Urbanisme, modification n°3

Par arrêté n°2015-53 en date du 11 juin 2015, le Maire de la Commune de Bouc Bel Air a autorisé l'ouverture de l'enquête publique pour la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette modification est rendue nécessaire pour les motifs suivants :  
- aménagement et sécurisation de la desserte du pôle d'équipements publics structurels de Montmeyr  
- réalisation d'un projet à vocation d'habitat, ouvrant en faveur de la mixité sociale dans l'habitat

A cet effet, Monsieur Maurice AUDIBERT a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Marseille comme commissaire enquêteur. Son suppléant est Madame Christian BALEZ.

L'enquête se déroulera au Pôle Municipal de Sauvebonne, Chemin de Sauvebonne-Impasso des Oliviers au Service Urbanisme et Développement à Bouc Bel Air du 2 juillet 2015 au 5 août 2015, aux jours et heures habituels soit du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 et le vendredi de 12h30 à 16h30.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra au Pôle Municipal de Sauvebonne, en salle de réunion au 1er étage, les :  
- jeudis 2 juillet 2015 de 09h00 à 12h00  
- vendredis 17 juillet 2015 de 13h30 à 16h30  
- jeudis 27 juillet 2015 de 09h00 à 12h00  
- mercredis 5 août 2015 de 13h30 à 16h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé au Pôle Municipal de Sauvebonne. Elles peuvent être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la Mairie ainsi que sur le site Internet de la Commune à l'issue de l'enquête.

---

**Assemblée Générale**

**DE L'ASSOCIATION ENFANTS DU MONDE**

Nous vous informons que notre Assemblée Générale Ordinaire annuelle se tiendra le Mercredi 24 Juin à 17h30 heures aux Acoensaux, 25 Cours Honoré d'Estienne d'Orves, 13001 Marseille.

Vous avez la possibilité de consulter les documents nécessaires à votre information qui sont à votre disposition au siège social de notre association.

Pour aller, nous vous remercions que si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette Assemblée Générale, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier.

**PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

**DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES, DE L'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**  
**BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX REGLEMENTES**  
POUR LES BÂTIMENTS  
N° 493-2009-PPRT/5

**AVIS D'ENQUETE**

**PORANT OUVREURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) DE LA SOCIÉTÉ EPC FRANCE EXPLOITANT UN CENTRE DE STOCKAGE D'EXPLOSIFS SITUÉ SUR LA COMMUNE DE CABRIÈRES**

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 27 mai 2015, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société EPC France - 4 rue de Saint-Martin - 13110 Saint-Martin de Guy - exploitant un centre de stockage d'explosifs, sis quartier de la Guirne-Valdon de Bourse Baragne - CD 80 - sur la commune de Cabrières.

Le présent projet de PPRT :

- a pour objet de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur les installations soumises à autorisation avec services (AS), exploitées par la société EPC France à CABRIÈRES et pouvant entraîner des effets sur la santé, la sécurité et le confort des personnes, directement ou par pollution du milieu ;
- détermine un règlement qui fixe les dispositions relatives aux biens et aux usages.

Ce règlement permet d'agir sur :

- la réduction de la vulnérabilité des personnes déjà présentes à proximité du site industriel (selon sur le fait existant) ;
- la maîtrise du développement de l'urbanisation future.

Ce dossier peut être consulté par le public sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Place Félix Borel, 13262 MARSEILLE Cedex 09 et à la Direction des Collectivités Locales de l'Unité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Bâtiments (Téléphone : 04 91 35 00 00 / 42 50)

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire Madame Caroline CERRATO - Ingénieur CPE Lyon spécialisée environnement et risques industriels et Monsieur Marcel GERMAIN Chef de secteur chez TOTAL chargé de mission-environnement natifuge en tant que suppléant.

Le commissaire enquêteur suppléant remplacera le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillet non mobiles cotés et paraphtés par les membres de la commission d'enquête restèrent déposés :  
- auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Place Félix Borel CS 8001 13262 MARSEILLE Cedex 09 à la Direction des Collectivités Locales de l'Unité Publique et de l'Environnement - Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Bâtiments (même étage) ;  
- auprès du sous-préfet d'Arles-Provence, 24 rue Mignet (Bureau des Affaires Juridiques et des relations avec les collectivités locales) CS04/38 13617 Arles-Provence Cedex 01 en mairie de Cabrières - Centre technique municipal des Routes de Vieilles 13480 Cabrières, en mairie des Pennes-Mirabeau Service de l'Urbanisme rue Alcaud 13170 Les Pennes-Mirabeau

pour une durée de 35 jours, du lundi 15 juin 2015 au lundi 20 juillet 2015 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Cabrières siège de l'enquête et seront mises à la disposition du public auprès de la mairie de Cabrières dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultées et communiquées aux fins de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la mairie concernée.

Mme Caroline CERRATO recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de CABRIÈRES

**CABRIÈRES**

Centre technique municipal 3256 Route de Vieilles 13480 Cabrières

- le lundi 15 juin 2015 de 13h30 à 16h30
- le mardi 23 juin 2015 de 8h à 12h
- le mercredi 1er juillet 2015 de 8h à 12h
- le jeudi 9 juillet 2015 de 13h30 à 16h30
- le vendredi 17 juillet 2015 de 13h30 à 16h30
- le lundi 20 juillet 2015 de 8h à 12h

**PENNES-MIRABEAU**

Service de l'Urbanisme rue Alcaud 13170 Les Pennes-Mirabeau

- le lundi 15 juin 2015 de 9 h à 12h
- le jeudi 25 juin 2015 de 13h30 à 16h30
- le mercredi 1er juillet 2015 de 13h30 à 16h30
- le jeudi 9 juillet 2015 de 9 h à 12h
- le vendredi 17 juillet 2015 de 9 h à 12h
- le lundi 20 juillet 2015 de 13h30 à 16h30

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès des mairies de Cabrières et des Pennes-Mirabeau, et sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>, pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Ce site sera affiché par les Maires de Cabrières et des Pennes-Mirabeau, sur les lieux habituels d'affichage, ainsi qu'en Préfecture et sous-préfecture d'Arles-Provence quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et ce, également pendant toute la durée de l'enquête.

Ce site sera en outre, par les soins du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, inséré dans "La Provence" et "La Marseillaise" (édition des Bouches-du-Rhône) dans les quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et réapparaîtra dans les huit premiers jours.

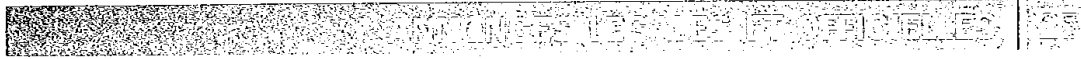
Ce site sera également publié sur le site Internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône. Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral d'approbation, qui sera mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Les personnes responsables du projet sont :

- Monsieur Gérald CHRISTEN - Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement - TEL 04 42 13 01 19
- Monsieur François VARELLI - Direction Départementale des Territoires et de la Mer - TEL 04 91 28 41 15
- Monsieur Franck ZOURALIAN - Direction Départementale des Territoires et de la Mer - TEL 04 91 28 43 90
- Monsieur Patrick COUTURIER - Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement - TEL 04 91 63 63 19

Marseille le 27 mai 2015



Suite annonce n° 0634179				
Saint-Marc-Jaumegarde	du lundi au vendredi de 06:00 à 12:00	Hôtel de Ville, Route de la Mairie, 13100 SAINT-MARC-JAUMEGARDE.	jeudi 25/06	de 09:00 à 12:00
Saint-Paul-Lez-Durance	du lundi au vendredi de 08:30 à 12:00 et de 13:30 à 17:00	Hôtel de Ville, Place du commandant Jean Sauré, 13115 SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE.	mercredi 15/07	de 09:00 à 12:00
Simiane-Colongue	du lundi au vendredi de 08:30 à 12:00 et de 13:30 à 17:00	Hôtel de Ville, Service urbanisme, Place de la Mairie, 13103 SIMIANE-COLONGUE.	jeudi 18/06 mercredi 01/07	de 14:00 à 17:00 de 09:00 à 12:00
Trets	le lundi et le jeudi de 08:30 à 12:00, le mardi de 13:30 à 17:00, le mercredi de 09:00 à 12:00 et de 13:30 à 17:30, le vendredi de 13:30 à 18:30	Hôtel de Ville, Place du 14 Juillet, 13530 TRETS.	mercredi 17/06 mardi 30/06	de 14:00 à 16:30 de 13:30 à 16:30
Vauvenargues	du lundi au vendredi de 08:30 à 12:30	Mairie, 12 Boulevard Morlaite Vauvenargues, 13126 VAUVENARGUES.	vendredi 19/07	de 09:00 à 12:00
Venelles	du lundi au vendredi, de 09:00 à 12:00 et de 13:00 à 17:00 sauf le mercredi après-midi.	Hôtel de Ville, Place Marie Trucy, Rue des Ecoles, 13770 VENELLES.	mardi 16/06 vendredi 19/07	de 13:30 à 16:30 de 13:30 à 16:30
Ventabren	du lundi au vendredi de 09:00 à 12:00 et de 13:00 à 17:00	Service urbanisme, Hôtel de Ville, 17 Grand Rue, 13122 VENTABREN.	vendredi 26/06	de 09:00 à 12:00
Vitrolles	du lundi au vendredi de 09:00 à 12:00 et de 14:00 à 17:00	Mairie de Vitrolles DGA Via Civique et Développement Urbain Bâtiment Azurten - 1er étage Arcade des Creaux 13127 VITROLLES.	mercredi 17/06	de 09:00 à 12:00
			vendredi 10/07	de 14:00 à 17:00 de 09:00 à 12:00

Les informations relatives au projet de plan de Déplacements Urbains ou de la présente enquête publique peuvent être demandées auprès du Directeur Général Adjoint de la Mobilité et des Infrastructures de Transports, Monsieur Jean-Louis DALMASSO, par courrier à l'adresse suivante : Hôtel de Boadés, Place Jeanne d'Arc, CS 40 868 13626 Aix en Provence - Cedex 1. A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos par le Président de la commission d'enquête publique.

La commission d'enquête transmettra, dans un délai de trente jours à Madame le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, les registres d'observations (assortis, le cas échéant, des documents annexés par le public) accompagnés de son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Non comptés les délais éventuels de prolongation.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus pendant un an à la disposition du public à la Direction Générale Adjointe de la Mobilité et des Infrastructures de Transports, 25, rue Paul Langouvin, ZA La Robote, 13090 Aix Les Milles, en mairie de chacune des 36 communes composant la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et dans les Préfectures des Départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront mis en ligne sur le site internet de la CPA pendant un an à l'adresse suivante : [www.agglo-paysd Aix.fr](http://www.agglo-paysd Aix.fr)

Par ailleurs, toute personne pourra obtenir communication du rapport et des conclusions auprès de la Direction Générale Adjointe de la Mobilité et des Infrastructures de Transports à l'adresse postale suivante : Hôtel de Boadés, Place Jeanne d'Arc, CS 40 868, 13626 Aix en Provence - Cedex 1, en application des dispositions prévues au titre Ier de la loi 78-753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté du Pays d'Aix, les Maires des communes de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, (Aix-en-Provence, Beaurecueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Chateaufort-le-Rouge, Coudoux, Eguières, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, Lambesc, Meyrargues, Mayreuil, Mimet, Les Pennes-Mirabeau, Partuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Le Puy-Sainte-Réparate, Puyloubert, Rognes, La Roque d'Anthéron, Roussell, Saint-Ambroin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-Lez-Durance, Simiane-Colongue, LeTholonet, Trets, Vauvenargues, Venelles, Vitrolles) sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix en Provence pour le contrôle de légalité et sera adressée à chacun des membres de la commission d'enquête.

Fait à Aix-en-Provence, le 13 mai 2015  
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX  
Maryse JOISSAINS-MASINI

0634179

### COMMUNIQUE

En application de l'article R.214-33 du livre II du code du tourisme, L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE DU TOURISME (A.P.S.T.) dont le siège est situé : 15, avenue Carnot - 75017 PARIS, annonce qu'elle cesse d'accorder sa garantie à :  
UZES VOYAGES  
Immatriculation : IM 030 11 0008  
SARL au capital de 8 000 €  
Siège social : 18 Bd Gambetta - 30000 NIMES  
Succursales agréées : C. Commercial Carrefour, Zao du Pont des Charrettes - 30700 UZES  
18 Boulevard Gambetta - BP 94 - 30700 UZES  
L'association précise que la cessation de sa garantie prend effet 3 jours suivant la publication de cet avis et qu'un délai de 3 mois est ouvert aux clients pour produire les créances.

### DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE MAIRIE DE ROGNES 13840

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET : INTERET GENERAL DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION AVEC MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE ROGNES

Par arrêté municipal n°AR2015-173, le Maire de la commune de Rognes a décidé l'ouverture de l'enquête publique relative à la déclaration de projet concernant l'intérêt général de la construction de la nouvelle station d'épuration avec mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Rognes.

Conformément à la décision n° E1500005/13 du 27/04/2015 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille, Monsieur Michel Claude TRABISI, Commandant de Police, retraité, demeurant 21, rue Borely, Gardanne (13120), est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour suivre la dite enquête publique, ainsi que Madame Adèle GOUTTEBESSIS, directrice DDASS retraitée, demeurant l'Olympic C2 4D place J.D Cassini Aix en Provence (13100) désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Rognes du 8 juin 2015 au 7 juillet 2015, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Rognes, salle des mariages :

- le lundi 8 juin de 9h30 à 12h
- le mardi 16 juin de 13h30 à 17h
- le mercredi 24 juin de 9h30 à 12h
- le mardi 7 juillet de 13h30 à 17h

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier soumis à enquête publique ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non-mobles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur et Madame les commissaires enquêteurs, à la Mairie de Rognes.

Rognes, le 20 mai 2015  
Le Maire,  
Jean-François CORNO

0634177

0634031

### AVIS D'ENQUETE

#### portant ouverture d'une enquête publique concernant le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Société EPC France exploitant un centre de stockage d'explosifs situé sur la commune de CABRIÈRES

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 27 mai 2015, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société EPC France - 4 rue de Saint-Martin 13310 Saint-Martin de Crau - exploitant un centre de stockage d'explosifs, sis quartier de la Guérine-Valon de Baume Baragne - CD 60 à sur la commune de Cabrières.

Le présent projet de PPRT :

- a pour objet de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur les installations soumises à autorisation avec servitudes (AS), exploitées par la société EPC France à CABRIÈRES et pouvant entraîner des effets sur la santé, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution de milieu.
- détermine un règlement qui fixe les dispositions relatives aux biens et usages.

Ce règlement permet d'agir sur :

- la réduction de la vulnérabilité des personnes déjà présentes à proximité du site industriel (action sur le bâti existant).
- la maîtrise du développement de l'urbanisme futur.

Ce dossier peut être consulté par le public sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Unité Publique et de l'Environnement - Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00 /42-68).

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire Madame Caroline CERRATO - Ingénieur CPE Lyon spécialisée environnement et risques industriels et Monsieur Marc GERMAIN Chef de secteur chez TOTAL chargé de mission-environnement raffinage en tant que suppléant.

Le commissaire enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non-mobles cotés et paraphés par les membres de la commission d'enquête resteront déposés :

- auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret CS 8001 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Unité Publique et de l'Environnement - Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (4ème étage).
- auprès du sous-préfet d'Aix-en-Provence, 24 rue Mignet (Bureau des Affaires Juridiques et des Relations avec les collectivités locales) CS20758 13617 Aix-en-Provence Cedex 1
- en mairie de Cabrières - Centre technique municipal 3256 Route de Violès 13480 Cabrières.
- en mairie des Pennes-Mirabeau Service de l'Urbanisme rue Alcide 13170 Les Pennes-Mirabeau, pour une durée de 36 jours, du lundi 15 juin 2015 au lundi 20 juillet 2015 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Cabrières siège de l'enquête et seront tenues à la dispo-

sition du public auprès de la mairie de Cabrières dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la mairie concernée.

Madame Caroline CERRATO recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de CABRIÈRES

Centre technique municipal 3256 Route de Violès 13480 Cabrières

- le lundi 15 juin 2015 de 13h30 à 16h30
- le mardi 23 juin 2015 de 9h à 12h
- le mercredi 1er juillet 2015 de 9h à 12h
- le jeudi 9 juillet 2015 de 13h30 à 16h30
- le vendredi 17 juillet 2015 de 13h30 à 16h30
- le lundi 20 juillet 2015 de 9h à 12h

PENNES-MIRABEAU  
Service de l'Urbanisme rue Alcide 13170 Les Pennes-Mirabeau

- le lundi 15 juin 2015 de 8h à 12h
- le jeudi 25 juin 2015 de 13h30 à 16h30
- le mercredi 1er juillet 2015 de 13h30 à 16h30
- le jeudi 9 juillet 2015 de 9h à 12h
- le vendredi 17 juillet 2015 de 9h à 12h
- le lundi 20 juillet 2015 de 13h30 à 16h30

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès des mairies de Cabrières et des Pennes-Mirabeau, et sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>, pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché par les mairies de Cabrières et des Pennes-Mirabeau, sur les lieux habituels d'affichage, ainsi qu'en Préfecture et sous-préfecture d'Aix-en-Provence quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et ce, également pendant toute la durée de l'enquête.

Cet avis sera en outre, par les soins du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, inséré dans "La Provence" et "La Marseillaise" (édition des Bouches-du-Rhône) dans les quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et répercuté dans les huit premiers jours.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône. Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral d'approbation, qui sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Les personnes responsables du projet sont :

- Monsieur Gwendal CHRISTIEN  
Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement  
TEL 04 42 13 01 18
- Monsieur Philippe VARELLI  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
TEL 04 91 28 41 16
- Monsieur Franck ZOUALIAN  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
TEL 04 91 28 43 90
- Monsieur Patrick COUTURIER  
Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement  
TEL 04 91 83 63 19.

Marseille le 27 mai 2015  
LE PREFET  
Le Chef de bureau  
Gilles BERTOTHY



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

Marseille, le 22 juillet 2015

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX  
RÉGLEMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

Dossier suivi par : M ARGUIMBAU  
☎ : 04.84.35.42.68  
n° 493-2009-PPRT/ 5

Certificat d'affichage

**Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour du site de la Société de  
la Société EPC France exploitant un centre de stockage d'explosifs  
situé sur la commune de CABRIES**

Monsieur Gilles BERTOTHY, Chef du Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, certifie que l'avis d'enquête en date du 27 mai 2015 portant ouverture d'une enquête publique relative au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour du site de la Société EPC France exploitant un centre de stockage d'explosifs situé sur la commune de CABRIES, a été affiché sur le site de la Préfecture - hall d'accueil général - site Peytral à Marseille ainsi qu'au 4ème étage, **du 27 mai 2015 au 20 juillet 2015 inclus.**

POUR LE PRÉFET  
Le chef de Bureau,  
Gilles BERTOTHY

Préfecture des Bouches-du-Rhône Place Félix Baret CS 8001- 13282 MARSEILLE Cedex 06- ☎ 04.84.35.40.00 -  
Télécopie 04.84.35.42.00

ANNEXE 8

Enquête Publique sur le PPRT, Plan de Prévention des Risques Technologiques  
de la société EPC France exploitant un centre de stockage d'explosifs sur la commune de Cabriès

Rapport d'enquête

Dossier n° E15000066

Page 27 sur 40



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence

Bureau des Affaires Juridiques et des  
Relations avec les Collectivités  
Locales

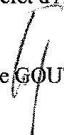
Dossier suivi par Mme Aurore PUJOL  
TEL : 04 42 17 56 85  
[aurore.pujol@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:aurore.pujol@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Aix-en-Provence, le 11 juillet 2015

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je, soussigné Serge GOUTEYRON, certifie avoir procédé, du 27 mai 2015 au 20 juillet 2015 inclus, en lieu et place réservés à cet effet, à l'affichage de l'avis d'enquête publique portant sur le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société EPC France, en exécution de l'arrêté préfectoral du 27 mai 2015 portant ouverture et organisation de cette enquête.

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

  
Serge GOUTEYRON



24, rue Mignet - 13617 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1 - Téléphone : 04 42 17 56 00 - Télécopie : 04 42 63 07 15  
e-mail : [sp-aix-en-provence@bouches-du-rhone.pref.gouv.fr](mailto:sp-aix-en-provence@bouches-du-rhone.pref.gouv.fr)

**ANNEXE 9**

Enquête Publique sur le PPRT, Plan de Prévention des Risques Technologiques  
de la société EPC France exploitant un centre de stockage d'explosifs sur la commune de Cabriès

Rapport d'enquête

Dossier n° E15000066

Page 28 sur 40



**COMMUNE DE CABRIÈS**

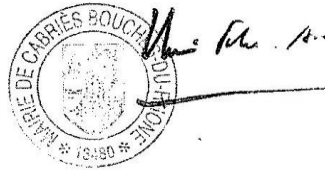
Communauté du Pays d'Aix

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## ATTESTATION

Je soussigné Hervé FABRE-AUBRESPY, Maire de la Commune de la Cabriès, atteste et certifie par la présente avoir fait procéder à partir du 27 mai 2015, à l'affichage en mairie de Cabriès, en mairie annexe de Calas et au Centre Technique Municipal, de l'avis d'enquête portant ouverture d'une enquête publique concernant le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société EPC France, exploitant un centre de stockage d'explosifs situé sur la commune de Cabriès.

Fait à Cabriès, le **27 JUIL 2015**  
pour servir et valoir ce que de droit.



**Hervé FABRE-AUBRESPY**  
Maire de Cabriès  
Vice-Président de la Communauté du Pays d'Aix  
Vice-Président de l'Union des Maires

Hôtel de ville  
BP1 - 13828 Cabriès Cedex

Téléphone : 04 86 67 73 00  
Fax : 04 42 94 16 19

E-mail : [maire@cabries.fr](mailto:maire@cabries.fr)  
Web : [www.cabries.fr](http://www.cabries.fr)

**ANNEXE 10**

Enquête Publique sur le PPRT, Plan de Prévention des Risques Technologiques  
de la société EPC France exploitant un centre de stockage d'explosifs sur la commune de Cabriès

Rapport d'enquête

Dossier n° E15000066

Page 29 sur 40



**Service Urbanisme**  
**Téléphone: 09 69 36 24 12**  
**e-mail: urbanisme@vlpm.com**

Les Pennes-Mirabeau, le

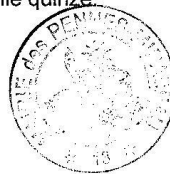
Affaire suivie par :

**ATTESTATION D’AFFICHAGE D’UN AVIS**

Monsieur Le Maire de la commune des Pennes Mirabeau atteste avoir fait afficher à compter du 28 mai 2015, soit quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique fixée le 15 juin 2015, et jusqu'au 20 juillet 2015 inclus, date de sa clôture, l'avis du 27 mai 2015 prescrivant l'enquête publique portant sur le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Société EPC France exploitant un centre de stockage d'explosifs situés sur la commune de Cabriès.

Cet avis a été dûment affiché aux lieux et emplacements officiels habituels, en Mairie, site principal et, s'il y a lieu, sites annexes.

Fait aux Pennes Mirabeau, le vingt juillet deux mille quinze.



**Monique SLISSA**  
**Premier Adjoint délégué à**  
**l'Aménagement du Territoire et l'Habitat**

Hôtel de Ville - BP 28 - 13758 Les Pennes-Mirabeau cedex - Tel. 09 69 36 24 12 - Fax. 04 91 671 691 - www.pennes-mirabeau.org

**ANNEXE 11**

Enquête Publique sur le PPRT, Plan de Prévention des Risques Technologiques  
de la société EPC France exploitant un centre de stockage d'explosifs sur la commune de Cabriès

Rapport d'enquête

Dossier n° E15000066

Page 30 sur 40

Enquête Publique sur le PPRT  
Plan de Prévention des Risques Technologiques  
de la société EPC France exploitant un centre de stockage d'explosifs  
situé sur la commune de Cabriès

Je soussignée, Madame Caroline CERRATO,  
en ma qualité de commissaire enquêteur, remets ce jour, en main propre,  
le procès-verbal de synthèse des observations orales et écrites concernant  
l'enquête publique sur le PPRT, Plan de Prévention des Risques  
Technologiques de la société EPC France exploitant un centre de stockage  
d'explosifs situé sur la commune de Cabriès,  
au maître d'ouvrage, Monsieur le Préfet de région PACA, Préfet des Bouches du  
Rhône, représenté par Monsieur Patrick ARGUIMBAU

fait en deux exemplaires, à Marseille le 27 Juillet 2015



Caroline CERRATO



Patrick ARGUIMBAU

Enquête Publique sur le PPRT, Plan de Prévention des Risques Technologiques  
de la société EPC France exploitant un centre de stockage d'explosifs sur la commune de Cabriès  
PV de synthèse des observations  
Dossier n° E15000066

**ANNEXE 12**



Enquête Publique sur le PPRT  
Plan de Prévention des Risques Technologiques  
de la société EPC France exploitant un centre de stockage d'explosifs  
situé sur la commune de Cabriès

**Procès-Verbal de synthèse des observations orales et écrites**

A l'attention de Monsieur le Préfet de la région PACA, Préfet des Bouches du Rhône

Monsieur le Préfet,

Je vous transmets le Procès-Verbal de Synthèse des observations orales et écrites concernant l'enquête publique sur le PPRT, Plan de Prévention des Risques Technologiques de la société EPC France exploitant un centre de stockage d'explosifs situé sur la commune de Cabriès. Cette enquête publique a duré 36 jours, du 15 Juin au 20 Juillet 2015 ; je vous invite à me répondre par courrier électronique.

Le dossier pouvait être consulté :

- ✓ Sur le site internet de la Préfecture des Bouches du Rhône,
- ✓ A la Préfecture des Bouches du Rhône, Place Félix Baret, Marseille 6<sup>ème</sup>,
- ✓ A la sous-Préfecture d'Aix en Provence, 24 rue Mignet,
- ✓ A Cabriès, siège de l'enquête, au centre technique municipal, 3256 route de Violesi,
- ✓ Aux Pennes Mirabeau, au service de l'urbanisme, rue Aicard.

Deux personnes sont venues prendre connaissance du dossier et ont noté leurs observations dans le registre d'enquête publique mis à disposition au centre municipal de Cabriès; l'une a consigné ses observations sur place, l'autre m'a remis en main propre une lettre de deux pages, cosignée par les quatre membres d'une même famille, celle-ci est agrafée dans le registre.

Compte tenu du nombre limité d'observations, je me permets de vous joindre la photocopie de celles-ci (pages 2 à 4 du registre de Cabriès).

Je n'ai pas reçu d'observation par voie postale ou électronique.

Ces deux observations ont été émises par des riverains du site EPC et concernent les points suivants :

1. La description du site EPC :
  - a. Centre de stockage d'explosifs : les installations existantes et futures sont-elles en souterrain ou extérieures ?
  - b. Calcul des scénarios : le risque déterminant du site EPC est le risque de surpression. Les conséquences d'une explosion font l'objet de calculs maîtrisés et de modélisations précises.
  - c. Mesure de réduction du risque à la source : La mise en place d'un quatrième dépôt n'entraîne pas une augmentation de stockage des explosifs mais permet une répartition sur 4 points au lieu de 3. Ainsi ceci diminue l'enveloppe des phénomènes dangereux.
  
2. La sécurité sur le site EPC :
  - a. Surveillance : Il n'y a plus de gardien sur place : quels sont les moyens de surveillance par rapport :
    - Au risque d'intrusion : cette zone est isolée,
    - Au risque d'incendie : ce dépôt est dans une zone de pins et de garrigue.
  
  - b. Organisation des secours : Quels sont les moyens sur place ? Des procédures d'entraînement régulier pour le POI et PPI sont-elles prévues?
  
3. Les mesures pour les constructions existantes : les riverains ont demandé des précisions sur les dispositions applicables dans leur zone concernant les habitations existantes et les nouveaux projets. Ils souhaiteraient un dispositif d'accompagnement dans les démarches à prévoir pour la réalisation des travaux.
  
4. Habitations légères dans La Sauvageonne : il m'a été signalé des habitations légères (tôles ondulées, caravanes) dans la Sauvageonne repérées sur Google Maps : 43°25'19.2"N 5°20'27.9"E : Quels sont les effets de l'onde de surpression sur ce type d'habitat situé en zone b2 ?

Je souhaite ajouter les points suivants en ma qualité de commissaire enquêteur :

5. Les chasseurs : Dans le compte rendu de la réunion du 23 Janvier 2015, il est demandé que les associations de chasse soient recensées et qu'une convention soit signée afin d'informer les chasseurs du risque présent dans la zone R. Où en est le recensement ? Le modèle de convention est-il disponible ?
  
6. Interdiction de création d'arrêt de bus en zones (R) et (B) : Je pense qu'il faudrait préciser dans le Règlement en page 11/20 et 13/20 : « sont interdits dans la zone (R) / (B) la construction ou la délimitation de nouveaux arrêts de bus ».

Le commissaire enquêteur,  
Caroline CERRATO

Mercredi 1<sup>er</sup> Juillet 2015 de 9h00 à 12h00  
Permanence n°3.

Jean GIANETTI - SC<sup>2</sup> du Domaine des Plaines  
d'Arbois (0783280808)  
Demande d'information sur le relai de classe  
et sur les différents bâtiments sur la propriété

Visite : 1

*Claude* le 01/07/15  
12h00

Jeudi 9 Juillet 2015 de 13h30 à 16h30  
Permanence n°4

Visite : Ø

*Claude* le 09/07/15  
16h30

Vendredi 17 Juillet 2015 de 13h30 à 16h30  
Permanence n°5

Visite : Ø

*Claude* le 17/07/15  
16h30

Lundi 20 Juillet 2015 de 9h00 à 12h00  
Permanence n°6

Visite : Ø

le 20 juillet 2015

lettre déposée : N<sup>o</sup> Parayre-Furvetto  
2 pages

*Claude*

*Claude* le 20/07/15  
12h00

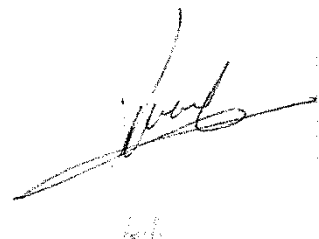
Mme PARAYRE-FAVRETTO Chris  
Mr MELILLI Vncent  
Mr MELILLI Arnaud  
Mlle MELILLI Caroline

demeurant :  
Ferme de Josselet  
D 60 A  
13480 CABRIES

Le 20 juillet 2015

1. Nous venons déposer nos questions , nos inquiétudes et nos propositions pour cette enquête publique concernant l'extension de EPC France sur Cabriès.
2. Pourquoi nous dire que c'est pour notre sécurité en voulant augmenter la capacité du dépôt d'explosifs ?? Ce n'est pas logique donc : méfiance certaine !!!!
3. Les hangars sont ils prévus en souterrain ou extérieur ?? Pour notre sécurité en souterrain serait plus logique !!!
4. En quoi notre sécurité, pour nous qui sommes les habitants les plus proches d'EPC sur cette D60 A , est améliorée ??? Méfiance encore...
5. Des obligations et restrictions vont elles nous être encore imposées ??Très grande méfiance encore...
6. Avez vous prévu une surveillance humaine nuit et jour pour une plus grande sécurité en plus du système alarmes électroniques , informatiques etc...?? Il a bien été prouvé , dans d'autres sites que l'un sans l'autre a posé de graves problèmes de sécurité civile etc....
7. Avec les risques de vols, d'attentats, de malveillance, d'incendies etc...croyez vous que ce soit logique d'augmenter le dépôt sur un site faussement isolé et si près de tant d'habitants ?? Ne croyez vous pas que d'autres lieux, loin des habitations et zone commerciale (!!) seraient plus sages et donc réellement protecteur pour la population....
8. Enfin, à qui profite cette extension ???....A Cabriès ? Aux Pennes Mirabeau ?? qu'y a t il derrière cette insistance , sachant qu'en tant que riverains concernés , nous n'avons même pas été informé des dates du démarrage de l'enquête publique, donc là encore méfiance totale !!!
9. Enfin, la demande de permis de construire à Cabriès qui n'avait même pas été déposée à la mairie de Cabriès a elle été enfin faite ou pense on ne pas en avoir besoin ?...  
suite....

Rappel :



En août 1989, un incendie criminel a éclaté sur la D 60 A en face de la propriété/chasse de l'Arbois de la famille Gianoti, qui s'associe d'ailleurs avec nous sur ce courrier, par jour de mistral bien entendu, la situation était tellement grave et dangereuse pour la population que le PLAN ORSEC a été déclenché !! et aux risques d'explosions en cascades , l'armée, tous les pompiers du sud de la France , ont été appelé en renfort laissant même des feux sur lesquels ils étaient déjà ( Niolon, la Redonne la Madrague etc sur la côte Bleue..) Le PC était installé sur notre propriété etc.... Donc, vous comprenez bien que les risques d'incendies sont pour nous très important et nous savons réellement ce qu'il en est !! Donc inutile , pour ne pas alarmer la population, de minimiser le problème donc, là encore : et même **OPPOSITION** à ce projet projet!

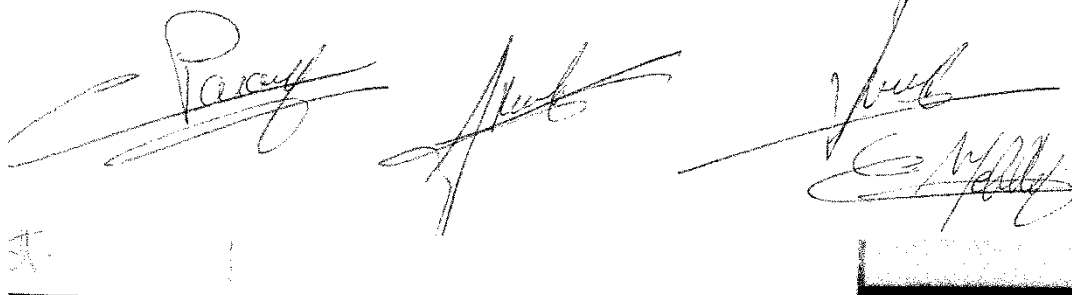
Les risques d'attentats hélas deviennent de plus en plus inquiétant pour tous les sites de ce types, inutile là encore de nous dire : aucuns risques !!!donc **OPPOSITION** au projet

Les risques de vols et d'entrées intrusives la nuit surtout sont bien réels, il nous est encore arrivé, la semaine qui a suivi l'invitation à l'auditorium pour la présentation obligatoire du projet à la population, à 2/3 heures du matin d'appeler la police parce que des voitures rôdaient et profitaient de la barrière cassée pour aller sur le chemin interdit menant au site....

Les risques d'implantations de gens du voyage, sur cette D 60 A sont très inquiétant pour tous ces risques de sécurité encourrus en plus, et depuis un an c'est un réel problème et la police ne peut pas les faire partir immédiatement , là encore, problème de sécurité nationale puisque la sécurité du tunnel du TGV a été mise en cause .. mais ce problème est sur toute cette partie de la D 60 A. Le Préfet, est d'ailleurs informé par ce problème nouveau . Nous proposons , sur cette route, qu'une réglementation exceptionnelle autorise la police à l'évacuation immédiate au cas ou, sans attendre des semaines et des mois .

Rappel : la gendarmerie de Bouc bel Air l'a eu fait déjà et il n'y a pas eu de problèmes , au contraire cela a permis pendant plus de trente ans de ne plus avoir de tentatives d'installations de leur part ! Donc, projet mis en place ou pas, notre proposition peut être appliquée de toutes façons !!

Pour conclure, nous ne sommes pas du tout d'accord avec ce projet qui en plus nous imposerait des frais énormes de travaux ( même avec vos aides proposées qui semblent peu intéressantes pour nous .)



**Réponses des services instructeurs  
au PV de synthèse de Mme Cerrato, commissaire  
enquêteur  
pour l'enquête publique relative au PPRT d'EPC France à  
Cabriès.**

PV de synthèse transmis le 27 juillet 2015.

N°	Observations / remarques	Réponses
1	<p>La description du site EPC :</p> <p>a) Centre de stockage d'explosifs : les installations existantes et futures sont-elles en souterrain ou extérieures ?</p> <p>b) Calcul des scénarios : le risque déterminant du site EPC est le risque de surpression. Les conséquences d'une explosion font l'objet de calculs maîtrisés et de modélisations précises.</p> <p>c) Mesure de réduction du risque à la source : La mise en place d'un quatrième dépôt n'entraîne pas une augmentation de stockage des explosifs mais permet une répartition sur 4 points au lieu de 3. Ainsi ceci diminue l'enveloppe des phénomènes dangereux.</p>	<p>Le nouveau dépôt sera construit au niveau du sol comme cela est déjà le cas pour les installations existantes.</p>
2	<p>La sécurité sur le site EPC :</p> <p>a) Surveillance : Il n'y a</p>	<p>En ce qui concerne la sûreté (risque intrusion), le site dispose de moyens empêchant le libre accès aux installations et de moyens de</p>

	<p>plus de gardien sur place : quels sont les moyens de surveillance par rapport :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au risque d'intrusion : cette zone est isolée,</li> <li>○ Au risque d'incendie : ce dépôt est dans une zone de pins et de garrigue.</li> </ul> <p>b) Organisation des secours : Quels sont les moyens sur place ? Des procédures d'entraînement régulier pour le POI et PPI sont-elles prévues?</p>	<p>surveillance (pour des raisons de sécurité ces moyens ne sont pas détaillés ici ni dans les documents mis à la disposition du public). La mise en œuvre de ces moyens est encadrée par les arrêtés préfectoraux réglementant l'activité du site et par l'arrêté du 3 décembre 2005 fixant les règles techniques de sûreté et de surveillance relatives à l'aménagement et à l'exploitation des installations de produits explosifs. Ces dispositions sont régulièrement contrôlées par les services de l'Etat (Inspection des installations classées, forces de Police et de Gendarmerie).</p> <p>En ce qui concerne le risque incendie, l'exploitant est tenu d'entretenir le site de façon à limiter le risque de propagation d'un incendie de forêt aux installations pyrotechniques. Ces dispositions sont régulièrement contrôlées par les services de l'Etat (Inspection des installations classées). L'exploitant dispose de moyens de lutte contre l'incendie.</p> <p>Au moins une fois par an, l'exploitant doit tester son POI. Des exercices sont réalisés conjointement avec les services publics d'incendie et de secours.</p> <p>Les services de l'Etat testent périodiquement le PPI. Ces exercices sont deux de types : "Etat major" (pas de mise en œuvre réels des moyens) et "grandeur nature".</p>
3	<p>Les mesures pour les constructions existantes : les riverains ont demandé des précisions sur les dispositions applicables dans leur zone concernant les habitations existantes et les nouveaux projets. Ils souhaiteraient un dispositif d'accompagnement dans les démarches à prévoir pour la réalisation des travaux.</p>	<p>Comme indiqué par les différentes POA (Commune de Cabriès, CD13, CPA) la demande d'un accompagnement adapté pour la mise en oeuvre opérationnelle du PPRT fait l'objet d'une réflexion par les services instructeurs.</p> <p>Pour les zones exposées à des aléas faibles de suppression dites de bris de verre, l'objectif est de préciser comment atteindre l'objectif de performance, indiqué par ailleurs dans le règlement du PPRT.</p> <p>Les différents retours d'expérience à l'échelon national concernant la réalisation des travaux prescrits devraient permettre aux collectivités compétentes de formaliser un dispositif</p>



		d'accompagnement avec l'appui des services instructeurs.
4	Habitations légères dans La Sauvageonne : il m'a été signalé des habitations légères (tôles ondulées, caravanes) dans la Sauvageonne repérées sur Google Maps : 43°25'19.2"N 5°20'27.9"E : Quels sont les effets de l'onde de surpression sur ce type d'habitat situé en zone b2?	En zone b2 (effet de surpression d'intensité comprise entre 20 et 35 mbar), il n'est considéré que des effets indirects sur les personnes par des bris de vitre. Ce type d'habitat précaire n'est <i>a priori</i> pas concerné par des travaux prescrits au regard de l'application du Code de l'Urbanisme (caractère légal de l'occupation du sol, absence de permis de construire).
5	Les chasseurs : Dans le compte rendu de la réunion du 23 Janvier 2015, il est demandé que les associations de chasse soient recensées et qu'une convention soit signée afin d'informer les chasseurs du risque présent dans la zone R. Où en est le recensement ? Le modèle de convention est-il disponible ?	Le recensement est à la charge de l'exploitant (propriétaire du foncier autour du site), des collectivités et des associations de chasse.  Il n'y a pas de modèle de convention.
6	Interdiction de création d'arrêt de bus en zones (R) et (B) : Je pense qu'il faudrait préciser dans le Règlement en page 11/20 et 13/20 : « sont interdits dans la zone (R) / (B) la construction ou la délimitation de nouveaux arrêts de bus ».	L'interdiction de points d'arrêt ou de stationnement est bien prévue (article 3 des chapitres 3 (zone R) et 4 (zone B) Elle vise tous les moyens de transport y compris les bus de transport en commun.